

L'Hunyvvers
est à vous

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

1 - Situation de la société.....	1
1-1 - Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice.....	3
1-2 - Risques et incertitudes.....	3
1-3 - Activité en matière de recherche et développement et de production.....	3
2 - Informations financières.....	3
2-1 - Affectation de résultat.....	3
2-2 - Informations sur les délais de paiement.....	4
2-3 - Tableau des résultats des cinq derniers exercices.....	6
3 - Informations juridiques.....	7
3-1 - Prises de participations.....	7
3-2 - Cessions de participations.....	7
3-3 - Sociétés contrôlées.....	7
3-4 - Répartition de l'actionariat.....	9
3-5 - Actions propres.....	9
3-6 - Franchissement seuils.....	9
3-7 - Opérations réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la société.....	9
3-8 - Information relative à l'actionariat salarié.....	9
4 - Information fiscale.....	10
4-1 - Rappel des dividendes distribués.....	10
4-2 - Dépenses non déductibles fiscalement.....	10
5 - Autres informations.....	10
5-1 - Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles.....	10
5-2 - Prêt inter entreprises.....	10
5-3 - Procédures de contrôle interne.....	10

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

1 - Bilan consolidé.....	12
2 - Compte de résultat consolidé.....	13
3 - Tableau des flux de trésorerie.....	14
4 - Variation des capitaux propres consolidés.....	15
5 - Annexe aux comptes consolidés.....	16
5-1 - Faits majeurs.....	16
5-2 - Activité et périmètre.....	17
5-3 - Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation.....	20
5-4 - Notes sur les postes du bilan.....	27
5-5 - Notes sur les postes du compte de résultat.....	34
5-6 - Notes sur le tableau de flux de trésorerie.....	36
5-7 - Impôt sur les sociétés.....	37
5-8 - Autres informations.....	38

COMPTES ANNUELS

1 - Comptes annuels.....	40
1 - 1 - Bilan actif.....	40
1 - 2 - Bilan passif.....	41
1 - 3 - Résultat de l'exercice (partie 1).....	42
1 - 4 - Résultat de l'exercice (partie 2).....	43
2 - Annexe.....	44
2 - 1 - Faits caractéristiques de l'exercice.....	44
2 - 2 - Règles et méthodes comptables.....	44
2 - 3 - Immobilisations.....	47
2 - 4 - Amortissements.....	48
2 - 5 - Dépréciations.....	49
2 - 6 - Fonds commercial.....	49
2 - 7 - Échéances des créances à la clôture.....	50
2 - 8 - Filiales et participations.....	51
2 - 9 - Capital social.....	52
2 - 10 - Variation capitaux propres.....	52
2 - 11 - Provisions.....	53
2 - 12 - Échéances des dettes à la clôture.....	54
2 - 13 - Ventilation du chiffre d'affaires.....	55
2 - 14 - Engagements financiers.....	56
2 - 15 - Charges constatées d'avance.....	56
2 - 16 - Charges à payer.....	56
2 - 17 - Produits à recevoir.....	57
2 - 18 - Opérations avec des parties liées.....	57
2 - 19 - Autres informations.....	58

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1 - Référentiel à un Code de gouvernement d'entreprise.....	60
2 - Composition du conseil d'administration.....	61
3 - Fréquence des réunions et taux de présence des administrateurs.....	63
4 - Modalité d'exercice de la Direction Générale.....	64
5 - Conventions réglementées et conventions conclues avec des sociétés contrôlées.....	64
6 - Conflits d'intérêts.....	65
7 - Contrat de travail et régimes de retraite supplémentaires des mandataires dirigeants.....	66
8 - Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital et de leur utilisation au cours de l'exercice.....	66

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2022

1 SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

En M€	31/08/22 (12 mois)	31/08/21 (12 mois)	Variation ()
Chiffre d'affaires	96,9	64,5	+50,3%
Marge brute	20,8	11,9	+75%
En % du CA	21,4%	18,4%	-
Résultat d'exploitation	6,2	2,8	+125%
En % du CA	6,4%	4,3%	-
Résultat net	4,4	2,3	+ 97%

Julien Toumieux, Président-Fondateur, et Delphine Bex, Directrice Générale, déclarent : « Pour ce premier exercice depuis l'introduction en Bourse, Hunyvers affiche de solides performances financières marquées par un chiffre d'affaires en hausse de plus de 50%, une forte appréciation de la marge d'exploitation (à 6,4% du chiffre d'affaires) et un doublement du bénéfice net. Ces résultats obtenus dans un environnement complexe, entre demande soutenue et offre contrainte (pénuries de châssis, tensions inflationnistes), sont le fruit d'une stratégie de pilotage étroit des stocks, d'un renforcement des ventes d'occasion, et de montée en puissance des services. Parallèlement, en ligne avec le plan de marche annoncé, Hunyvers a accéléré sa croissance externe ; trois acquisitions totalisant un chiffre d'affaires de près de 50 M€ en année pleine sont venues renforcer le maillage géographique dans le Centre-Est. Le nouvel exercice s'annonce exigeant, avec une base de comparaison élevée sur l'activité et la rentabilité. Mais il s'annonce aussi riche en opportunités : nous constatons une demande toujours soutenue de VDL ainsi que des besoins accrus de services à valeur ajoutée ; et la consolidation devrait s'accélérer dans un paysage concurrentiel encore fragmenté. Après cet exercice réussi, nous restons pleinement confiants dans la tenue de la feuille de route annoncée lors de notre entrée sur Euronext Growth. »

Le chiffre d'affaires pour l'ensemble de l'exercice 2021/2022 ressort à 96,9 M€, en hausse de +50,3% par rapport à celui de l'exercice 2020/2021. La contribution des acquisitions s'établit à 27,5 M€ à travers l'intégration de Boutic Auto, consolidé depuis le 31/08/21, et des sociétés Martin Caravanes et Ypo Camp Sublet, toutes deux consolidées sur deux mois. La croissance organique des ventes ressort ainsi à +7,5% sur l'exercice.

Forte hausse des résultats, en lien avec le mix de ventes

Cette solide croissance s'accompagne d'une progression significative de la rentabilité. La marge brute est en hausse de 75% sur l'exercice écoulé, à 20,8 M€, matérialisant un taux de marge de 21,4%, en progression de 300 points de base. Ce niveau élevé est la conséquence directe de l'évolution du mix de chiffre d'affaires en faveur des ventes de VDL d'occasion (+71,5%) et de services (+58,7%), deux activités fortement génératrices de marge.

Dans le sillage de la marge brute, le résultat d'exploitation d'Hunyvers progresse de 125% à 6,2 M€, faisant ressortir une marge de 6,4%, contre 4,3% l'exercice précédent. En lien avec l'intégration des récentes acquisitions, les frais de personnel sont en hausse de 58%, à 8,6 M€.

Après comptabilisation d'un impôt sur les résultats de 1,6 M€ (contre 0,3 M€ précédemment), le bénéfice net de l'exercice 2021/2022 s'établit à 4,4 M€. Ce niveau représente un quasi-doublement (+97%) sur un an.

Une structure financière très solide

La capacité d'autofinancement (CAF) est en très forte hausse, à 5,0 M€, contre 2,6 M€ l'exercice précédent. Les flux de trésorerie liés à l'exploitation restent positifs à hauteur de 1,2 M€ tandis que les flux de financement atteignent 15,0 M€ grâce à l'apport du produit net de l'augmentation de capital réalisée lors de l'introduction en Bourse, soit 14,5 M€. Les capitaux propres atteignent ainsi 22,8 M€ au 31 août 2022, contre 4 M€ un an plus tôt. La dette financière nette s'établit à -0,3 M€ après retraitement des avances permanentes sur stocks, d'un montant de 3,3 M€.

Perspectives – Confirmation du plan de marche à horizon 2025

Les facteurs inédits de l'exercice passé qui ont perturbé le marché du VDL demeurent en place au premier semestre 2022/2023 : la visibilité est toujours réduite sur les disponibilités de châssis tandis que les tensions inflationnistes persistent - à un rythme toutefois moindre.

Mais cet environnement complexe est aussi riche en opportunités. La demande, qui n'a pu être pleinement satisfaite en raison d'une offre de VDL restreinte, reste portée par des tendances structurelles, à la fois sociétales (attrait pour le tourisme nature et local) et démographiques (augmentation de la part des jeunes retraités dans la population), auxquelles s'ajoutent des exigences environnementales croissantes et une problématique accrue de pouvoir d'achat.

Pour répondre à cette demande dynamique, la Société va continuer à mener une stratégie agile de diversification des approvisionnements et d'optimisation des stocks, tout en poussant les ventes d'occasion et de services à valeur ajoutée. Dans un univers concurrentiel en phase de consolidation, Hunyvers prévoit également de maintenir une politique de croissance externe offensive et sélective. La mise à niveau des concessions acquises, alimentée par un effet taille critique et un apport d'expertises (RH, CRM, systèmes d'information, communication et marketing...), assure un puissant levier opérationnel, comme démontré au travers des intégrations réussies des dernières opérations. Sur le terrain de la digitalisation, Hunyvers entend poursuivre le développement de sa communauté Caramaps, qui est passée de 620 000 membres en février 2022 à 750 000 aujourd'hui. Une nouvelle version de l'application devrait voir le jour en 2023.

Au regard de ces éléments, la Société reste confiante dans sa capacité à démontrer cette année encore la forte résilience de son modèle, et ce malgré une base de comparaison particulièrement exigeante par rapport à l'exercice qui vient de s'achever.

Hunyvers confirme la bonne tenue de sa feuille de route annoncée lors de l'introduction en Bourse. A horizon 2025, la Société vise toujours un chiffre d'affaires supérieur à 170 M€, dont 135 à 140 M€ provenant de la croissance organique, accompagné d'une marge d'exploitation de 6,5%.

Les sociétés du groupe ont contribué comme suit à la réalisation de ce bénéfice au cours de l'exercice 2022 :

- Au niveau de son activité vente et location de tous matériels et accessoires de camping
 - Caravanning Limousin a réalisé un chiffre d'affaires de 8 488 324 euros et un résultat de 425 702 euros
 - Deux Sèvres Loisirs a réalisé un chiffre d'affaires de 5 460 413 euros et un résultat de 154 628 euros
 - Niort Evasion a réalisé un chiffre d'affaires de 14 826 691 euros et un résultat de 842 337 euros
 - Bourges Evasion a réalisé un chiffre d'affaires de 4 809 503 euros et un résultat de 134 813 euros
 - Solyne a réalisé un chiffre d'affaires de 5 537 734 euros et un résultat de 250 248 euros
 - Caravanning Naulin a réalisé un chiffre d'affaires de 6 783 239 euros et un résultat de 326 340 euros
 - Ravinalla a réalisé un chiffre d'affaires de 7 501 368 euros et un résultat de 413 577 euros
 - NEOS a réalisé un chiffre d'affaires de 6 435 601 euros et un résultat de 459 883 euros
 - ISL a réalisé un chiffre d'affaires de 10 390 876 euros et un résultat de 493 526 euros
 - Boutic Auto a réalisé un chiffre d'affaires de 19 344 802 euros et un résultat de 1 109 429 euros
 - Macon a réalisé un chiffre d'affaires de 5 453 401 euros et un résultat de 70 261 euros

- Martin a réalisé un chiffre d'affaires de 928 119 euros et un résultat 87 582 euros.
- Sublet a réalisé un chiffre d'affaires de 2 617 419 euros et un résultat de 135 326 euros.
- Au niveau de son activité de négoce de bateaux neufs et d'occasions
 - Groupe Nautic a réalisé un chiffre d'affaires de 3 573 225 euros et un résultat de 302 269 euros
- Au niveau de l'activité conception, développement et exploitation d'applications, de logiciels, de sites internet et de tout outil de communication.
 - Caramaps a réalisé un chiffre d'affaires de 64 180 euros et un résultat de -84 396 euros

1.1 EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La société a initié un bilan carbone afin de définir une stratégie de décarbonation en cohérence avec la stratégie globale du groupe.

Les prochaines étapes vont consister à collecter les données afin de produire et restituer un bilan des gaz à effet de serre.

1.2 RISQUES ET INCERTITUDES

Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société est exposée sont décrits à la Section 3 « Facteurs de risques » du Document d'Enregistrement approuvé le 4 février 2022 par l'Autorité des marchés financiers, il est disponible sans frais sur le site Internet de la Société (www.hunyvers.com).

1.3 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ET DE PRODUCTION

L'activité en matière de développement constitue un facteur de différenciation clef pour la Société. Les frais de développement engagés par le Groupe et portés à l'actif concernent les frais de développement du projet Caramaps. Ces frais sont amortis sur 5 ans à compter de leur date de mise en service.

Ce projet a débuté en 2017 et a pour objet le développement d'un site internet et d'une application pour camping cariste qui concentrent toutes les informations nécessaires au voyage. Il permet notamment de :

- Planifier les étapes de voyage
- Sélectionner les services
- Profiter des bonnes adresses
- Partager avec la communauté

Compte tenu des ressources qu'elle engage dans ce projet de développement, Hunyvers est éligible au Crédit d'Impôt Innovation qui vient en déduction de la charge d'impôt.

Au titre de l'exercice clôturé au 31 août 2021, la société a comptabilisé 26 K€ de crédit d'impôt et 25 K€ au titre de l'exercice clôturé au 31 août 2022 au regard de son projet Caramaps.

2 INFORMATIONS FINANCIERES

2.1 AFFECTATION DE RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à 2 560 446,88 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat de l'exercice. 2 560 446,88 euros

AFFECTATION

Dotations au report à nouveau : 2 560 446,88 euros

Total 2 560 446,88 euros 2 560 446,88 euros

2.2 INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Soldes des dettes fournisseurs au 31/08/2022

Soldes des dettes fournisseurs à 30 jours	Soldes des dettes fournisseurs à 60 jours	Soldes des dettes fournisseurs à 90 jours
- 81 250,77	-57 073,15	

	Article D. 441-6 I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	0					
Montant total des factures concernées TTC [€]						
% du montant total des achats TTC de l'exercice						
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues TTC [€]						
© Délais de paiement de référence utilisé [contractuel ou délai légal]						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						

Soldes des créances clients au 31/08/2022

Soldes des créances clients à 30 jours	Soldes des créances clients à 60 jours	Soldes des créances clients à 90 jours
18 415,20	0	

Article D. 441-6 I. - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0j	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	0					
Montant total des factures concernées TTC [€]						
% du montant total des achats TTC de l'exercice						
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues TTC [€]						
© Délais de paiement de référence utilisé [contractuel ou délai légal]						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						

Soldes des dettes fournisseurs au 31/08/2021

Soldes des dettes fournisseurs à 30 jours	Soldes des dettes fournisseurs à 60 jours	Soldes des dettes fournisseurs à 90 jours
-19 015,55	-3 327,22	

Article D. 441-6 I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	0					
Montant total des factures concernées TTC [€]						
% du montant total des achats TTC de l'exercice						
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues TTC [€]						
© Délais de paiement de référence utilisé [contractuel ou délai légal]						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						

Soldes des créances clients au 31/08/2021

Soldes des créances clients à 30 jours	Soldes des créances clients à 60 jours	Soldes des créances clients à 90 jours
18260,7	0	

Article D. 441-6 I. - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	Oj	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	0					
Montant total des factures concernées TTC [€]						
% du montant total des achats TTC de l'exercice						
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues TTC [€]						
© Délais de paiement de référence utilisé [contractuel ou délai légal]						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						

2.3 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/08/2022	31/08/2021	31/08/2020	31/08/2019	31/08/2018
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	96 853	64 340	64 340	64 340	53 000
b) Nombre d'actions émises	3 874 102	6 434	6 434	6 434	5 300
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	3 676 812	2 427 224	1 910 157	1 842 381	1 125 033
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions					
c) Impôt sur les bénéfices ⁽¹⁾					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	2 623 065	1 962 650	614 096	677 590	795 256
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	2 560 447	1 918 938	62 616	627 119	747 928
f) Montants des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
g) Participation des salariés	0	0	0	0	0

III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0,68	305	95	105	150
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0,66	298	10	97	141
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	18	11	13	7	6
b) Montant de la masse salariale	2 060 965	1 235 111	875 637	934 555	706 886
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux					

3 INFORMATIONS JURIDIQUES

3.1 PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice la société Hunyvers a intégré les participations suivantes :

- 100% de la SAS Martin Caravanes au 30 juin 2022 ;
- 100% de la SAS Sublet au 1^{er} juillet 2022 ;

3.2 CESSIONS DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, notre société n'a cédé aucune participation.

3.3 SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Nous vous rappelons que notre Société contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :

- **Hunyvers Bourges Saint-Germain**, SAS au capital de 158 355 euros, dont le siège social est route de la Charité – 18390 SAINT GERMAIN DU PUY, immatriculée 342 556 305 RCS BOURGES, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
- **CARAMAPS**, SAS au capital de 50.000 euros, dont le siège est à Bordeaux (33) – 82 rue Notre Dame, immatriculée 813 901 592 RCS BORDEAUX, et dont notre société détient 99 % des titres composant le capital social. Son activité est la conception, le développement et l'exploitation d'applications, de logiciels, de sites internet et de tout outil de communication.
- **Hunyvers Limoges**, SAS au capital de 45.600 euros dont le siège est à FEYTIAT – Aux Taubayes, RCS LIMOGES 765 500 715 et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
- **Hunyvers Soyaux Croix Blanche**, SAS au capital de 869 500 euros, dont le siège est à SOYAUX (Charente) - 3 Route de la Croix Blanche - Avenue du Général de Gaulle, 480 487 586 RCS ANGOULEME, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
- **Hunyvers Niort Aérodrome**, SAS au capital de 76.224,51 euros, dont le siège est à NIORT (Deux Sèvres) – 155, route de l'aérodrome, RCS NIORT 332 011 501, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping
- **Hunyvers Niort Mendès**, SAS au capital de 250.000 euros, dont le siège est à NIORT (Deux Sèvres) - Rue Turgot, RCS NIORT 348 887 316, et dont notre société détient 100 %

des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.

- **Hunyvers Brive**, SAS au capital de 50.000 euros, dont le siège social est à BRIVE (19100) – 3, rue Louis Rodas, immatriculée 827 826 600 RCS BRIVE, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
- **Hunyvers Bourges Saint Doulchard**, SAS au capital de 53 366 euros, dont le siège social est route nationale N 76 – 18230 SAINT DOULCHARD, immatriculée 438 370 769 RCS BOURGES, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
- **Hunyvers Soyaux Pétureau**, SARL au capital de 8.000 euros, dont le siège social est à SOYAUX – 232 avenue du Général De Gaulle, immatriculée 452.601.800 RCS ANGOULEME, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
- **Groupe Nautic**, SAS au capital de 100 000 euros, dont le siège social est à LIMOGES – 19 rue Jules Noriac, immatriculée 820 971 066 RCS LIMOGES, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité la négoce de bateaux neufs et d'occasions.
- **Hunyvers Bourges Charité**, SAS au capital de 344 000 euros, dont le siège social est à SAINT GERMAIN DU PUY – route de la Charité, immatriculée 305 447 856 RCS Bourges, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
- **Hunyvers Lyon Saint Priest**, SAS au capital de 1.200.000 euros, dont le siège social est à SAINT PRIEST – 28 Chemin de Genas, immatriculée 332 088 236 RCS LYON, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
- **Hunyvers Mâcon**, SAS au capital de 50 000 euros, dont le siège social est à Senecé-les-Mâcon – ZAC de Mâcon Nord, immatriculée 498 258 698 RDC Mâcon et dont notre société détient 100% des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels de camping.
- **Hunyvers Sublet**, SAS au capital de 38 112,25 euros, dont le siège social est à SAINT PRIEST – 250 route de grenoble, immatriculée 969 506 963 RCS LYON, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
- **Hunyvers Clermont**, SAS au capital de 8 000 euros, dont le siège social est à LEMPDES – 53 avenue de l'Europe, immatriculée 332 088 236 RCS LYON, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
- **Maes**, SCI au capital de 9 000 euros, dont le siège social est à LIMOGES – 19 rue Jules Noriac, immatriculée 498 358 860 RCS LIMOGES, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la location de terrains et autres biens immobiliers.
- **Camping Car 42**, SARL au capital de 50 000 euros, dont le siège social est à LA FOUILLOUSE – lieu-dit les Molineaux, immatriculée 494 246 796 RCS SAINT ETIENNE, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.

Ces sociétés ne détiennent aucune participation dans notre Société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

3.4 REPARTITION DE L'ACTIONNARIAT

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital
Julien Toumieux	1 484 000	38,3%
Delphine Bex	636 000	16,4%
Sous-total Dirigeants	2 120 000	54,7%
Ocean Participations	226 800	5,9%
Nouvelle Aquitaine Co-investissement	154 800	4,0%
Poiteau-Charentes Expansion	72 000	1,9%
Public	1 300 502	33,6%
TOTAL	3 874 102	100,0%

3.5 ACTIONS PROPRES

Au 31 Août 2022, la situation du contrat de liquidité avec CIC Market était la suivante :

- Nombre d'actions : 6 625
- Solde en espèces du compte de liquidités : 20 823,32 euros

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du code de commerce, le tableau ci-après fournit les informations requises sur les opérations réalisées dans ce cadre au cours de l'exercice 2021/2022 :

HUNYVERS	Opérations	Titres	Capitaux
Position 31/12/2021	- €	- €	- €
Achats	114,00 €	17 417,00 €	208 759,99 €
Ventes	113,00 €	10 792,00 €	129 583,31 €
Total négocié	227,00 €	28 209,00 €	338 343,30 €
Solde position		6 625,00 €	76 850,00 €
Cours au 31/08/2022			11,6

3.6 FRANCHISEMENT SEUILS

Au cours de la période allant du 1^{er} mars 2022, date d'admission des actions de la Société aux négociations et à la cotation sur le marché Euronext Growth Paris, et le 31 Août 2022, la société a reçu une déclaration de franchissement de seuil déclarant à la baisse le seuil de 5% en actions.

3.7 OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET LEURS PROCHES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

Aucune transaction n'a eu lieu par les dirigeants ou leurs proches.

3.8 INFORMATION RELATIVE A L'ACTIONNARIAT SALARIE

A cette date, aucun instrument n'a été proposé à des salariés du groupe.

4 INFORMATION FISCALE

4.1 RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices, ni aucun revenu au sens du 1^{er} alinéa du même article.

4.2 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge 47 041 euros de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 SANCTIONS POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucune sanction telle que visée à l'article L.464-2, I, al.5 du Code du commerce.

5.2 PRET INTER ENTREPRISES

Aucun prêt inter-entreprises visé à l'article L.511-6 du code monétaire et financier n'a été consenti par la Société au cours de l'exercice clos le 31 Août 2022.

5.3 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés financiers, la Société a mis en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Environnement de contrôle

La Société et ses procédures de contrôle interne et de gestion des risques sont organisées autour de son activité véhicules de loisirs et services associés. Le Comité de Direction est en charge de la conduite des opérations dans le cadre des objectifs stratégiques fixés par le Conseil d'administration et le Directeur Général.

La Société n'ayant pas adopté un code de place), le Directeur Général et le Directeur Financier assurent, en lien avec l'activité normale du Conseil d'administration, le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que de l'audit interne, en particulier en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable, financière et extra-financière.

Afin d'accroître la qualité des contrôles internes et la gouvernance de la Société, trois administrateurs indépendants ont été nommés au conseil d'administration.

Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion

En matière financière, sans que cela ne soit exhaustif, les différentes procédures mise en place par la Société sont les suivantes :

- le suivi de chacune des entités qui permet de s'assurer de la rentabilité de ces dernières ;
- le contrôle et le suivi de la facturation ;
- le contrôle de la trésorerie et suivi des engagements de reprises des échéances de stocks à payer ;
- le contrôle de la comptabilité fournisseur (vérification de cohérence de la commande et du prix pratiqué) ;
- la fonction comptable et financière ainsi que l'intégration des données comptables et leur analyse sont gérées en interne par la Directrice Financière. La gestion de la paie est réalisée par le service ressource humaine, la revue fiscale est réalisée par un cabinet d'avocats spécialisés.

En matière juridique, le Directrice Générale, la directrice financière et le directeur de mission sont responsables de la définition et de la mise en œuvre de la politique juridique de la Société, laquelle inclut notamment les politiques de prévention et de lutte contre la corruption et la fraude, le respect des réglementations applicables et la gestion des risques juridiques.

De manière plus générale, la société a déployé des dispositifs de gestion des principaux risques tels que décrits à la section 3 sur le document d'enregistrement en date du 4 février 2022, disponible sur le site internet de la société.

Production et communication de l'information comptable et financière

L'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière sont sous la responsabilité de la Directrice Générale et de la Directrice Financière et Juridique. Elles veillent, notamment, au respect de de la réglementation comptable, ainsi qu'à la bonne application des normes et des méthodes pour l'élaboration de l'information financière. Elles s'assurent parallèlement de la fiabilité des informations comptables et financières par le contrôle de la production des informations comptables et financières et par leur cohérence avec les informations utilisées pour l'élaboration des tableaux de bord, à chaque niveau pertinent des concessions.

Le contrôle interne de l'information comptable s'organise essentiellement autour des trois axes suivants :

- un reporting financier est formalisé par des tableaux de bord utilisant un référentiel et des normes identiques à ceux des comptes ;
- les différents indicateurs établis permettent de suivre de façon continue et homogène l'évolution des performances et de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs fixés ; et
- des contrôles réguliers visent à assurer la fiabilité de l'information comptable et portent notamment sur les processus d'élaboration des agrégats financiers.

Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

A la date du présent rapport, il n'existe aucune convention conclue entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale de la société.

COMPTES CONSOLIDÉS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31/08/2022

1 BILAN CONSOLIDÉ

Actif	Note n°	2022.08	2021.08
Capital souscrit non appelé		-	-
Immobilisations incorporelles	4.2	8 455 064	3 384 187
Dont Ecart d'acquisition	4.1	7 941 950	3 066 061
Immobilisations corporelles	4.3	2 187 730	1 784 604
Immobilisations financières	4.4	626 565	293 717
Immobilisations financières		618 896	287 483
Titres mis en équivalence		7 669	6 234
Total actif Immobilisé		11 269 359	5 462 508
Stocks et en-cours	4.5	27 967 222	18 688 723
Créances clients et comptes rattachés	4.6	1 484 619	1 752 312
Autres créances et comptes de régularisation	4.6	7 269 791	4 857 392
Disponibilités et VMP	6.1	19 175 063	9 228 815
Total actif circulant		55 896 694	34 527 242
Total actif		67 166 054	39 989 750

Passif	Notes	2022.08	2021.08
Capital		96 853	64 340
Primes		15 695 270	1 241 730
Ecart de réévaluation		-	-
Réserves		2 600 477	369 188
Réserve de conversion groupe		-	-
Résultat de l'exercice		4 432 739	2 312 658
Subventions		-	-
Capitaux propres (part du groupe)		22 825 339	3 987 916
Intérêts minoritaires		-	-
Capitaux propres totaux	P 7	22 825 340	3 987 917
Autres fonds propres		-	-
Ecart d'acquisition négatif		86 298	112 188
Provisions pour risques et charges		386 694	238 236
Provisions pour risques et charges	4.8	472 992	350 424
Emprunts et dettes financières	4.9	22 107 607	18 524 863
Dettes fournisseurs	4.10	13 926 196	9 280 861
Autres dettes et comptes de régularisation	4.10	7 833 919	7 845 685
Total des dettes		43 867 722	35 651 409
Total passif		67 166 054	39 989 750

2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Compte de résultat	Note n°	2022.08	2021.08
Chiffre d'affaires	5.1	96 961 602	64 457 761
Autres produits d'exploitation	5.2	648 621	337 615
Total des produits d'exploitation		97 610 223	64 795 376
Achats consommés matières premières et marchandises	5.1	-76 336 131	-52 697 277
Charges externes		-5 491 321	-3 154 028
Charges de personnel	8.3	-8 601 018	-5 435 088
Impôts et taxes		-452 928	-248 767
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.3	-454 423	-446 416
Autres charges d'exploitation		-38 479	-10 511
Total charges d'exploitation		-91 374 300	-61 992 087
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		6 235 923	2 803 289
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition	4.1	-21 600	-26 312
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		6 214 323	2 776 977
Produits financiers		49 802	27 212
Charges financières		-222 135	-142 456
Résultat financier	5.4	-172 333	-115 244
Charges et produits exceptionnels		-25 283	-22 420
Impôt sur les résultats	6	-1 584 060	-326 655
Résultat net des sociétés intégrées		4 432 647	2 312 658
Résultat des sociétés mises en équivalence		93	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		4 432 739	2 312 658
Intérêts minoritaires		-	-
Résultat net (part du groupe)		4 432 739	2 312 658
Résultat par action	3.3.18	2,29	359,44
Résultat dilué par action	3.3.18	2,29	359,44

3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Tableau des flux de trésorerie		Note	2022.08	2021.08	
OPERATIONS D'EXPLOITATION	OPERATIONS D'EXPLOITATION				
	RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		4 432 739	2 312 658	
	Autres retraitements sans incidence sur la trésorerie		-	-	
	Dérive de résultat + Résultat de dilution				
	Dotations et reprises sur amortissements et provisions		5.3 / 4.8	428 108	408 060
	Plus et moins values de cession			431	25 771
	Impôts différés		7.1	163 603	-191 176
	Variations nettes des intérêts courus			-8 830	-5 883
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT			5 016 051	2 549 430
	VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	Variations des stocks		4.5	-4 249 986
Variations des créances clients et autres débiteurs		4.6	-25 802	207 084	
Variations des provisions clients et autres débiteurs		4.6	-12 712	24 032	
Variations des fournisseurs et autres créditeurs		4.10	483 803	1 687 414	
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT			-3 804 697	2 223 797	
Flux net de trésorerie lié à l'activité			1 211 354	4 773 227	
OPERATION D'INVESTISSEMENT	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT				
	Acquisitions d'immobilisations		4.2 / 4.3	-614 236	-1 025 093
	Variation fournisseur d'immobilisations		4.10	-741 269	741 392
	Acquisitions d'immobilisations financières		4.4	-302 253	-236
	Cessions, réductions d'immobilisations			17 129	
	Cessions, réductions d'immobilisations financières			3 980	15 000
	Incidences des variations de périmètre sur la trésorerie		6.2	-4 881 956	-1 238 966
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement			-6 518 605	-1 507 903	
OPERATION DE FINANCEMENT	OPERATIONS DE FINANCEMENT				
	Augmentation (réductions) de capital		p.7	14 486 053	-
	Subventions d'investissements reçus			-	-
	Emissions d'emprunts		4.9	4 254 976	1 000 000
	Remboursements d'emprunts		4.9	-3 731 187	-2 800 748
	Variations des comptes courants financiers			-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement			15 009 842	-1 800 748	
Incidence de la variation des taux de change			-	-	
VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE			9 702 591	1 464 576	
Trésorerie d'ouverture			9 063 337	7 598 761	
Trésorerie de clôture			18 765 928	9 063 337	

4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres - Part du groupe
Situation à la clôture de l'exercice 2020.08	64 340	1 241 730	360 587	8 599	1 675 256
Affectation du résultat de l'exercice 2019.08	-	-	8 599	-8 599	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Variation des taux de change	-	-	-	-	-
Résultat 2021.08	-	-	-	2 312 661	2 312 661
Autres mouvements	-	-	-3	-	-3
Situation à la clôture de l'exercice 2021.08	64 340	1 241 730	369 183	2 312 661	3 987 914
Affectation du résultat de l'exercice 2021.08	-	-	2 312 661	-2 312 661	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	32 513	14 453 540	-	-	14 486 053
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Variation des taux de change	-	-	-	-	-
Annulation des actions propres	-	-	-79 177	-	-79 177
Résultat 2022.08	-	-	-	4 432 739	4 432 739
Autres mouvements	-	-	-2 190	-	-2 190
Situation à la clôture de l'exercice 2022.08	96 853	15 695 270	2 600 477	4 432 739	22 825 339

5 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en Euros

5.1 FAITS MAJEURS

Faits majeurs de l'exercice 2022

- Le groupe a procédé à une introduction en bourse le 24 février 2022 sur Euronext Growth dont les modalités sont les suivantes :
 - 21,6 m€ demandés pour une offre initiale de 12,0 m€ soit une sursouscription de 1,8 fois
 - Augmentation de capital d'un montant brut de 15,6 m€ après exercice de l'option de surallocation et d'un montant net de 14,5 m€ après imputation de 1.1m€ de frais d'introduction en bourse nets d'impôt imputés sur la prime d'émission
 - Prix par action : 12€, soit une capitalisation boursière de 46.4 m€ (avant exercice de l'option de surallocation)
- En 2022, la société AUYANTEPUY SAS a changé de dénomination sociale et sa forme juridique pour devenir HUNYVERS SA.
Ce changement a pour objectif de marquer le tournant du groupe qui ne communique désormais que sous un seul et unique nom : HUNYVERS.
- La société HUNYVERS a obtenu la qualification « Entreprise Innovante ». Cette dernière a pour objet d'ouvrir la possibilité d'être retenue par un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI), au titre de la part obligatoire de son investissement dans les entreprises innovantes, telles que définies au I de l'article L.214-41 du Code Monétaire et Financier.
- Opérations de croissance externe

Au cours du 3ème trimestre, Hunyvers a finalisé deux opérations de croissance externe initiées au cours du 1er semestre. Ces dernières s'inscrivent parfaitement dans la stratégie d'acquisition présentée au moment de l'introduction en bourse :

Le Groupe a réalisé l'acquisition stratégique d'un leader de la distribution de véhicules de loisirs de la région Auvergne, Martin Caravanes. Ce dernier dispose d'une offre à 360 degrés proche du modèle Hunyvers et a réalisé un chiffre d'affaires annuel de plus de 7 M€ au 31 décembre 2021.

Hunyvers a racheté le groupe Sublet qui a réalisé un chiffre d'affaires annuel de plus de 12 M€ pour son exercice clos au 31 août 2021. Cette acquisition vient conforter la position du groupe dans la région lyonnaise et vient compléter idéalement son portefeuille de marques.

Évènements postérieurs à la clôture

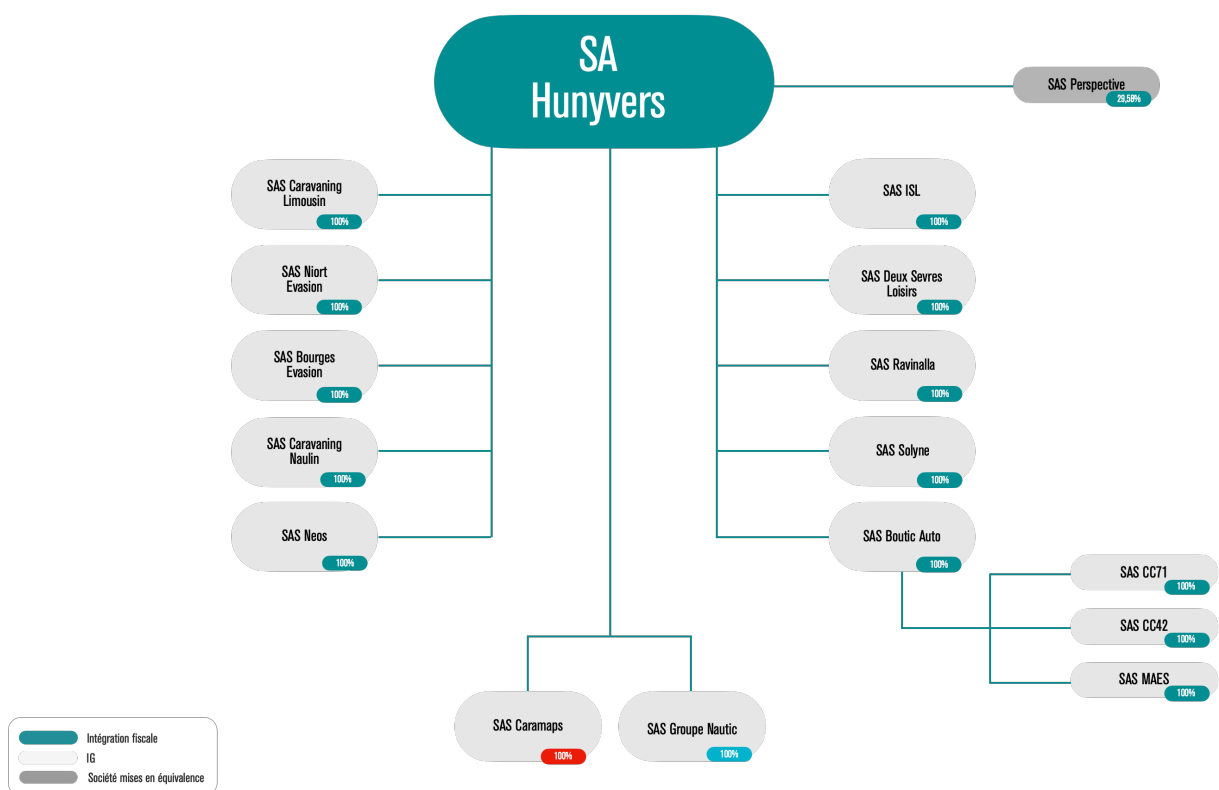
- La société a initié un bilan carbone afin de définir une stratégie de décarbonation en cohérence avec la stratégie globale du groupe.
Les prochaines étapes vont consister à collecter les données afin de produire et restituer un bilan des gaz à effet de serre.

5.2 ACTIVITÉ ET PÉRIMÈTRE

Information relative à la société et à son activité

Hunyvers est une société anonyme de droit français, mère du groupe. Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Limoges sous le numéro 488 930 694. Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 19, rue Jules Noriac – 87 000 Limoges. Le groupe est spécialisé dans la commercialisation de véhicules de loisirs et de bateaux professionnels et de plaisance.

Organigramme



Entités consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Sociétés	Siège social N° SIREN	% intérêt 31/08/22	% contrôle 31/08/2 2	Méthode 31/08/2 2	% intérêt 31/08/2 1	% contrôle 31/08/21	Méthode 31/08/21
Hunyvers SA	19 rue Jules Noriac 87000 Limoges 488 930 694	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Caravaning Limousin SAS	Les Taubayes 87220 Feytiat 765 500 715	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Deux Sèvres Loisirs SAS	155 Rue de l'Aérodrome 79000 Niort 332 011 501	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Niort Evasion SAS	Rue Robert Turgot 79000 Niort 348 887 316	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Bourges Evasion SAS	ZI Route de la Charité 18390 St Germain Du Puy 342 556 305	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Solyne SAS	Route d'Orléans 18230 St Doulchard 438 370 769	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Caramaps SAS	82 Rue Notre-Dame 33000 Bordeaux 813 901 592	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Caravaning Naulin SAS	3 Route de la croix blanche 16800 Soyaux 480 487 586	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Ravinalla SAS	3 Rue Louis Rodas 19100 Brive-La-Gaillarde 827 826 660	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Neos SARL	232 Avenue du Général De Gaulle 16800 SOYAUX 452 601 800	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SAS BOURGES CARAVANES(ex-ISL)	Route de la Charité 18000 BOURGES 305 447 856	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SAS Groupe Nautic	19 rue Jules Noriac 87000 LIMOGES 888 971 066	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SAS Boutic Auto	28 chemin de Genas 69800 SAINT PRIEST 332 088 236	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SCI MAES	209 chemin du Chateau de Moleise 69390 CHARLY 498 358 860	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SARL Camping Car C42	Lieu dit Les Molineaux 42580 La FOUILLOUSE 494 246 796	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SAS Camping Car 71	55 rue du Château ZAC MACON NORD SENNECE LES MACON 71000 MACON 498 258 698	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG

SAS Perspective	21 rue De Fecamp 75012 PARIS 12 ^{ème} 845 190 222	22,64	22,64	MEE	29,58	29,58	MEE
SAS HUNYVERS SUBLET	250 route de Grenoble 69800 SAINT PRIEST 969 506 963	100,00	100,00	IG			
SAS MARTIN CARAVANES	53 avenue de l'Europe 63370 LEMPDES 532 113 321	100,00	100,00	IG			

IG : Intégration globale
MEE : Mise en équivalence

Entités exclues du périmètre de consolidation

Néant.

Évolution du pourcentage d'intérêts

- Suite à une dilution lors de l'augmentation de capital du 16 septembre 2021, le pourcentage de détention du groupe dans la société Perspective est passé de 29,58% à 22,64%.

Entrées de périmètre

- Hunyvers a fait l'acquisition de 100% des titres de la SAS MARTIN CARAVANES le 30 juin 2022.
- Hunyvers a fait l'acquisition de 100% des titres de la SAS HUNYVERS SUBLET le 1^{er} juillet 2022.

Sorties de périmètre

Néant

Restructurations internes

Néant

Comparabilité des comptes

Compte tenu des évolutions de périmètre mentionnées ci-dessus, les comptes de l'exercice clos au 31 août 2022 intègrent :

- 12 mois de flux de résultat des sociétés acquises le 31 août 2021 : Boutic Auto, Camping Car 42, Camping Car 71 et la SCI MAES soit un chiffre d'affaires cumulé de 24 115k€ et un résultat d'exploitation de 1 200k€
- 12 mois de flux de résultat de la société Bourges Caravanes soit un chiffre d'affaires de 9 538k€ et un résultat d'exploitation de 650k€ contre 8 mois de flux de résultat dans les comptes du 31 août 2021 qui représentaient un chiffre d'affaires de 6 321k€ et un résultat d'exploitation de 356k€.

- 2 mois de flux de la société Hunyvers Sublet acquise le 1^{er} juillet 2022 représentant un chiffre d'affaires de 2 617k€ et un résultat d'exploitation de 251k€. Pour information le chiffre d'affaires de cette société s'est établi sur l'exercice de 12 mois clos le 31 août 2022 à 14 704k€ et le résultat d'exploitation à 373k€
- 2 mois de flux de la société Martin Caravanes acquise le 30 juin 2022 représentant un chiffre d'affaires de 928k€ et un résultat d'exploitation de 116k€. Pour information le chiffre d'affaires de cette société s'est établi sur l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2021 à 7 294k€ et le résultat d'exploitation à 568k€

5.3 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE, MODALITÉS DE CONSOLIDATION, MÉTHODES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe Hunyvers sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Le règlement ANC 2020-01 s'applique à compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2021. Il s'agit donc du premier exercice d'application de ce nouveau règlement qui s'applique de manière prospective aux transactions intervenues à compter du 1^{er} janvier 2021. Les principales conséquences pour le groupe consistent en un changement de présentation au niveau du bilan et du compte de résultat décrit dans la note 3.6 ci-après.

Modalités de consolidation

Méthodes de consolidation

Toutes les participations significatives dans lesquelles les sociétés du groupe Hunyvers assurent le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entités importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entité est présumée lorsque l'entité consolidante dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entité.

Les entités sous influence notable sont consolidées sous la méthode de la mise en équivalence.

Elle consiste à :

- Substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice, déterminés conformément aux méthodes comptables appliquées dans les comptes consolidés ;

- Éliminer les opérations et comptes entre l'entité mise en équivalence et les autres entités comprises dans le périmètre de consolidation.

Élimination des opérations intragroupes

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs bilans arrêtés au 31 août 2022, d'une durée de 12 mois.

Règles et méthodes comptables

Les principes et méthodes comptables appliqués par le Groupe Hunyvers sont les suivants :

Écarts d'acquisition

Notion d'écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

Le coût d'acquisition des titres de participation ;

La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits en provisions pour risques et charges et font l'objet de reprises.

L'évaluation des actifs et passifs identifiables doit être faite en fonction de la situation existant à la date d'entrée de l'entreprise dans le périmètre de consolidation, sans que les événements ultérieurs puissent être pris en considération.

Conformément au règlement n° 99-02, § 2110, l'entreprise consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition, au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de cette évaluation.

Amortissement ou dépréciation des écarts d'acquisition

Le groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé chaque année.

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

A noter que pour les écarts d'acquisition antérieurement déterminés à la première application du Règlement 2015-07, soit celui clôturant au 31/08/2016, le groupe a choisi de conserver les durées d'utilisation déterminées et de poursuivre le plan d'amortissement initial.

Le groupe conduit des tests de dépréciation dès qu'il identifie un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an. Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les filiales d'exploitation. La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée en utilisant la plus élevée des valeurs entre la valeur d'utilité et/ou la valeur de marché.

Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe a projeté les flux futurs de trésorerie qu'il s'attend à obtenir de l'unité génératrice de trésorerie. Cette valeur d'utilité est déterminée à partir de projections financières couvrant une période de 5 ans. Les flux futurs de trésorerie au-delà de cinq ans sont extrapolés en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini. Ce taux de croissance ne doit pas excéder le taux moyen de croissance à long terme du secteur d'activité. Les flux futurs de trésorerie sont ensuite actualisés par le coût moyen pondéré du capital (WACC) du secteur.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une UGT si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable et doit être en premier lieu affectée à l'écart d'acquisition de l'UGT.

Dans le cadre de la réalisation des tests de valeur, les principales hypothèses opérationnelles utilisées pour déterminer les projections financières couvrant une période de 5 ans sont conformes aux données historiques observées.

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital de chaque UGT, il a été retenu à 8% au 31 août 2022. Le taux de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans est fixé à 2%.

Reprise des écarts d'acquisition négatif

Les écarts d'acquisition négatifs font l'objet d'une reprise linéaire sur la durée prévisionnelle de faiblesse attendue des résultats.

Immobilisations incorporelles

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat majoré des frais accessoires), ou de production.

Frais de développement

Dans le cadre de son activité digitale, le groupe comptabilise des frais de développement. Ils sont comptabilisés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale. Ceci implique, pour le groupe, de respecter l'ensemble des critères suivants :

- Le groupe a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- Il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au groupe
- Le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Ils sont composés de coûts liés spécifiquement au développement d'un produit et sont évalués à leur coût de production.

Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Licences et logiciels : 3 à 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles : 3 à 5 ans
- Frais de R&D : 5 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, abstraction faite de toutes les charges financières.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées retenues sont les suivantes :

- Agencements et aménagement de terrains : 10 ans
- Terrain : non amorti
- Constructions : 10 ans
- Matériel : 3 à 10 ans
- Installations et agencements : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 4 ans

- Matériel de bureau et informatique : 2 à 3 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation de sociétés non consolidés sont évalués au coût historique.

Les autres immobilisations financières qui concernent principalement des dépôts et cautionnements sont évalués à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est susceptible d'être constatée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure au coût d'acquisition.

Par ailleurs, les immobilisations financières incluent les titres mis en équivalence.

Stocks et travaux en-cours

Les stocks de marchandises sont évalués selon la méthode FIFO. Le coût d'achat est composé du dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Des dépréciations sont constituées pour faire face à l'ancienneté et l'obsolescence des produits.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le groupe ne considère pas être confronté à un important risque client.

Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût de souscription, hors frais accessoires. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur d'achat.

Capitaux propres

Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

Actions propres

Les actions propres sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit net d'impôt de la cession éventuelle des actions propres est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-value de cession, n'affecte pas le résultat net de l'exercice.

Subventions d'investissement

Les subventions sont inscrites en capitaux propres et étalées au compte de résultat consolidé.

Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le groupe.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

Dettes financières

Les dettes financières sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont constituées de :

- De dettes souscrites auprès d'établissement de crédit incluant les PGE
- D'avances renouvelables tous les 6 ou 12 mois octroyées par les organismes financiers. Le taux de rémunération est compris entre 0,50% et 1%. Leurs octrois sont conditionnés à l'atteinte d'objectifs de production en réalisation de financement.
- De dettes liées aux engagements de location financements
- De découverts bancaires

Les frais financiers relatifs à ces dettes sont enregistrés en charges financières.

Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont divisées en deux catégories :

- Les dettes fournisseurs courantes ;
- Les dettes fournisseurs liées aux conventions de distributeurs agréés « FLOOR PLAN ».

En effet, du fait des relations commerciales qu'il entretient avec ses constructeurs, le groupe Hunyvers dispose de lignes d'encours auprès d'organismes financiers correspondant à un crédit fournisseur.

Dans les faits, le constructeur cède, par voie de subrogation, ses créances détenues sur le groupe Hunyvers résultant de la vente de véhicules de loisirs à l'organisme financier partenaire. Dès lors, le groupe Hunyvers s'engage à régler les factures cédées entre les mains de l'organisme financier et non au constructeur. Ces conventions dénommées « FLOOR PLAN » permettent, moyennant intérêts, de bénéficier d'échéance plus importantes.

Les financements ainsi accordés par les constructeurs sous forme de « FLOOR PLAN » sont enregistrés en dettes fournisseurs. Ces financements sont intégrés dans les flux liés à l'exploitation.

Impôts sur les bénéfices

Conformément aux prescriptions du ANC 2020-01, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

De différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;

De reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les positions d'impôts différés actives et passives sont compensées par entité fiscale.

Le taux d'impôt différé retenu à la clôture est le taux d'impôt voté à la clôture des comptes, c'est à dire 25% pour toutes les sociétés au 31 août 2022.

La société Hunyvers est tête de groupe du régime d'intégration fiscale comprenant les sociétés Niort Évasion, Bourges Évasion, Néos, Ravinalla, Solyne, Caravaning Limousin, Caravaning Naulin, Caramaps, Deux-Sèvres Loisirs, Boutic Auto, CC71, CC42 et SCI MAES.

Le groupe bénéficie de crédits d'impôts, notamment crédit d'impôt innovation, qui sont présentés en diminution de la charge d'impôt.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert du contrôle des biens vendus ou des services rendus. Les ventes sont comptabilisées pour leur montant net de rabais, remises et ristournes accordées.

La reconnaissance du chiffre d'affaires dépend de la nature des ventes réalisées par le groupe qui distingue :

- Les ventes de véhicules et de bateaux neufs et d'occasions : le chiffre d'affaires (hors commission) et la marge correspondante sont comptabilisés au moment où le bien fait l'objet d'un transfert de propriété, à savoir, lors de la livraison au client final. Environ 40% de ces ventes font l'objet d'un financement du bien acheté par le client.

- Les ventes de services associés qui incluent :
 - Les ventes d'accessoires : comme pour la vente de véhicules ou de bateaux, le chiffre d'affaires et la marge correspondante sont comptabilisés au moment où le bien fait l'objet d'un transfert de propriété, à savoir, lors de la livraison au client final.
 - Les prestations de services : le chiffre d'affaires et la marge afférente aux travaux d'entretien et réparation (incluant la refacturation de la main d'œuvre ainsi que les pièces de rechange utilisées pour la réparation) sont reconnus une fois les prestations réalisées à l'occasion de la restitution du véhicule ou du bateau au client final.
 - Les commissions perçues sur la vente de biens avec financement : le groupe n'effectue pas le financement de l'acquisition du véhicule ou du bateau pour la clientèle finale. Il opère avec des organismes de financement extérieurs au groupe qui assume le financement de ces biens. Dans le cadre de ces financements, le groupe vend le bien à l'organisme financeur, qui en devient le propriétaire et reconnaît la totalité du chiffre d'affaires (et la marge associée) à l'occasion de la mise à disposition du bien au preneur. Le groupe agissant en tant qu'intermédiaire entre l'organisme financeur et le preneur, il reçoit des commissions de la part des organismes financeurs qui sont reconnues en complément du chiffre d'affaires réalisés sur les véhicules ou les bateaux financés à la date de livraison au client final.

Marge brute

La marge brute constitue un indicateur clé de suivi de la performance et est définie comme la marge résultant du chiffre d'affaires minoré du coût des ventes.

Le coût des ventes comprend les principaux coûts suivants :

- Coût d'achat des marchandises vendues (prix d'achat et frais accessoires incluant les pièces de rechange)
- Les variations de stocks afférentes aux marchandises vendues
- Coûts de transport sur achats.

La marge brute des services associés est calculée par différence entre le prix de vente de ces services retraités des achats y afférents.

Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituelles distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

Résultats par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre d'actions de la société mère en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des actions propres.

Il existe un contrat d'emprunt obligataire signé le 29 décembre 2011 qui a fait l'objet d'un avenant le 10 avril 2017 prévoyant la renonciation des obligataires à la conversion des obligations convertibles sous réserve du paiement à la bonne date des intérêts et du versement d'une pénalité de remboursement anticipé à la date de signature de l'avenant. Ce contrat se termine à l'automne 2022. Dès lors, il a été considéré qu'il n'existait pas pour les périodes présentées d'instrument dilutif conduisant à présenter un résultat dilué par action.

Montants en €	31/08/2022	31/08/2021
Résultat par action		
RESULTAT NET (part du groupe)	4 432 739	2 312 658
Nombre de titres émis à l'ouverture	6 434	6 434
Augmentation de capital libérée le 01/03/2022	3 874 102	
Nombre moyen pondéré d'action en N	1 943 485	6 434
Actions propres	(6 625)	
Nombres d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action	1 936 860	6 434
Résultat par action	2,29	359,44
Résultat dilué par action		
RESULTAT NET (part du groupe)	4 432 739	2 312 658
Intérêts emprunts obligataires	0	0
Economie d'impôt correspondant	0	0
RESULTAT NET RETRAITE	4 432 739	2 312 658
Nombres d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action	1 936 860	6 434
Nombre d'obligations convertibles en action		0
NOMBRE MAXIMAL D'ACTION	1 936 860	6 434
Résultat dilué par action	2,29	359,44

Retraitement de consolidation

Application des méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement ANC 2020-01 est la suivante :

Application des méthodes préférentielles	OUI, NON N/A, NS
Comptabilisation des contrats de location-financement	OUI
Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	OUI
Étalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	N/A
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	N/A
Comptabilisation à l'actif des coûts de développement	OUI

Contrats de location-financement

Les biens financés par des contrats de crédit-bail figurent à l'actif et sont amortis suivant les principes d'amortissement du groupe utilisés pour des immobilisations de même nature. Les engagements financiers correspondants sont portés dans les dettes financières.

Engagements de retraite et prestations assimilés

Le groupe comptabilise au passif de son bilan le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite. Il est déterminé selon la méthode des

unités de crédits projetées en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Le calcul de cet engagement est fait en tenant compte des hypothèses suivantes :

- Départ à l'initiative du salarié,
- Age de départ à la retraite : 62 ans,
- Taux de progression des salaires retenu : 1%,
- Taux de charges sociales de 21% pour les non-cadres et 43 % pour les cadres,
- Taux d'actualisation de 3,30% au 31 août 2022.

Le montant de l'engagement de retraite est évalué à 222 098€ au 31 août 2022. Ce montant est couvert par un contrat d'assurance dont les versements capitalisés sont valorisés à 132 022€ au 31 août 2022. Le montant de la provision s'élève à 165 772€ au 31 août 2022. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat.

Changement de méthode comptable

Pour se mettre en conformité avec le nouveau règlement ANC 2020-01, les changements de méthode et de présentation suivants ont été apportés :

- Changements de méthode :
 - Pas d'impact pour le groupe
- Changements de présentation :
 - Les écarts d'acquisition sont désormais présentés au sein de la rubrique « immobilisations incorporelles » au bilan, et en résultat d'exploitation dans le compte de résultat.
 - Les impôts différés passifs qui figuraient en provision sont désormais présentés au sein des autres dettes d'exploitation
 - Les dotations aux amortissements d'écarts d'acquisition sont présentées au sein du résultat d'exploitation.

5.4 NOTES SUR LES POSTES DU BILAN

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition portent sur les entités suivantes et ont évolués comme suit :

Entreprises concernées	31/08/2021	Augmentation	Diminution	31/08/2022
Valeurs brutes				
Activité Camping-Car	4 715 062	4 923 379		9 638 441
Activité Nautisme	309 575			309 575
Total	5 024 637	4 923 379	0	9 948 016
Amortissements				
Activité Camping-Car	1 958 576	47 490		2 006 066
Activité Nautisme				0
Total	1 958 576	47 490	0	2 006 066
Valeurs nettes				
Activité Camping-Car	2 756 486	4 875 889	0	7 632 375
Activité Nautisme	309 575	0	0	309 575
Total	3 066 061	4 875 889	-	7 941 950

Les écarts d'acquisition faisant l'objet d'un amortissement sont totalement amortis pour un montant de 2 006k€ au 31/08/2022.

La valeur brute des écarts d'acquisition ne faisant pas l'objet d'amortissement à la clôture s'élève à 7 942k€.

Le 30 juin 2022, le groupe a procédé au rachat de 100% des titres de la société Martin Caravanes. Le 1^{er} juillet 2022, le groupe a procédé au rachat de 100% des titres de la société Hunyvers Sublet. Les situations nettes retraitées acquises de ces sociétés s'élèvent à un montant global de 1 888k€ à la date d'acquisition. Il n'a pas été procédé à des réévaluations significatives des actifs acquis. Ces écarts d'acquisition feront l'objet d'affectations aux actifs et passifs identifiés dans les délais légaux.

Les écarts d'acquisition non amortis ont fait l'objet de test de valeur. Aucune dépréciation n'est comptabilisée au 31 août 2022.

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini. Le taux d'actualisation a été retenu à 8% au 31 août 2022. Le taux de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans est fixé à 2%.

Une analyse de sensibilité a été réalisée en faisant varier individuellement les critères ci-dessous :

- une variation à la hausse de 1% du taux d'actualisation
- le décalage d'un an de la croissance des ventes
- la variation à la baisse de 0,5% de l'EBITDA du flux normatif
- la réduction du taux de croissance à l'infini à 1%

Les résultats de chacun de ces tests n'entraîneraient pas la nécessité de déprécier les actifs non courants des différentes UGT du groupe.

Les écarts d'acquisition négatifs ont évolué comme suit :

Entreprises concernées	Date d'acquisition	31/08/2021	Augmentation	Diminution	31/08/2022
BOURGES CARAVANES (ex-ISL)	04/01/2021	112 188		25 890	86 298
Total		112 188	0	25 890	86 298

- Le 4 janvier 2021, le groupe a procédé au rachat de 100% des titres de la société Bourges Caravanes (ex-ISL). Cette opération a généré en consolidation la comptabilisation d'un écart d'acquisition négatif de 129 448€ dont la reprise est étalée sur 5 ans.

Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

Immobilisations incorporelles - Amortissements, dépréciations et provisions	2021.08	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	2022.08
Frais rech.& dévelop.	463 742	167 031	-	-	630 773
Ecart acquisition positif	5 024 637	-	-	4 923 379	9 948 016
Conces.. brevets & licences	291 489	21 855	-	33 205	346 549
Droit au bail	-	-	-	30 490	30 490
Fond commercial	-	-	-	-	-
Autres immob.incorporelles	267 384	-	-	-	267 384
Immob.incorporelles en cours	-	66 950	-	-	66 950
Total valeurs brutes	6 047 252	255 836	-	4 987 074	11 290 162
Amort./déprec. frais rech.& dév.	-161 134	-92 841	-	-	-253 975
Amort.écarts acquisition	-1 958 576	-47 490	-	-	-2 006 066
Amort./déprec. conces.. brev. & lic.	-280 051	-8 027	-	-19 596	-307 674
Amort.fonds commercial	-	-	-	-	-
Amort./déprec. autres immob.incorp.	-263 305	-4 079	-	-	-267 384
Prov.immob. incorp. en cours	-	-	-	-	-
Total Amts, dép. et prov.	-2 663 066	-152 437	-	-19 596	-2 835 099
Ecart acquisition positif	3 066 061	-47 490	-	4 923 379	7 941 950
Frais rech.& dévelop.	302 608	74 190	-	-	376 798
Conces.. brevets & licences	11 438	13 828	-	13 609	38 875
Fond commercial	-	-	-	-	-
Autres immob.incorporelles	4 079	-4 079	-	-	-
Immob.incorporelles en cours	-	66 950	-	-	66 950
Immobilisations incorporelles (net)	3 384 186	103 399	-	4 967 478	8 455 063

Les effets de variation de périmètre concernent principalement les nouveaux écarts d'acquisition générés du fait des nouvelles acquisitions de la période.

Frais de développement

Les coûts de développement engagés par le groupe et portés à l'actif concernent les frais de développement du projet Caramaps pour un montant brut de 631k€ au 31 août 2022. Ces frais sont amortis sur 5 ans à compter de leur date de mise en service.

Ce projet a débuté en 2017 et a pour objet le développement d'un site internet et d'une application pour camping cariste qui concentrent toutes les informations nécessaires au voyage. Il permet notamment de :

- Planifier les étapes de voyage
- Sélectionner les services
- Profiter des bonnes adresses
- Partager avec la communauté

Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

Immobilisations corporelles	2021.08	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	2022.08
Terrains	521 715	-	-	-	521 715
Terrains - CB LLD	-	-	-	-	-
Constructions	1 567 631	45 000	-	-	1 612 631
Constructions - CB LLD	-	-	-	-	-
Install.& mat.indust.	273 408	-	-	100 554	373 962
Autres immob.corporelles	2 589 071	308 830	-40 167	1 140 661	3 998 395
Autres immob.corporelles - CB LLD	73 439	-	-73 439	24 130	24 130
Immob.corporelles en cours	-	4 570	-	-	4 570
Total valeurs brutes	5 025 264	358 400	-113 606	1 265 345	6 535 403
Amort./déprec. terrains	-6 207	-1 348	-	-	-7 555
Amort./déprec. agencement sur terrain	-48 236	-3 615	-	-	-51 851
Amort.terrains - CB LLD	-	-	-	-	-
Amort./déprec. constructions	-974 143	-82 854	-	-	-1 056 997
Amort./déprec. matériels & équip.	-235 242	-11 759	-	-77 655	-324 656
Amort.matériels & équip. - CB LLD	-	-	-	-	-
Amort./déprec. autres immo.corp.	-1 917 261	-192 248	22 607	-811 266	-2 898 168
Amort.autres immob.corp. - CB LLD	-59 571	-14 672	73 439	-7 642	-8 446
Total amts, dép. et prov.	-3 240 660	-306 496	96 046	-896 563	-4 347 673
Terrains	515 508	-1 348	-	-	514 160
Agencements sur terrain	-48 236	-3 615	-	-	-51 851
Constructions	593 488	-37 854	-	-	555 634
Constructions - CB LLD	-	-	-	-	-
Install.& mat.indust.	38 166	-11 759	-	22 899	49 306
Install.& mat.indust. - CB LLD	-	-	-	-	-
Autres immob.corporelles	671 810	116 582	-17 560	329 395	1 100 227
Autres immob.corporelles - CB LLD	13 868	-14 672	-	16 488	15 684
Immob.corporelles en cours	-	4 570	-	-	4 570
Immobilisations corporelles (net)	1 784 604	51 904	-17 560	368 782	2 187 730

Les principales variations concernent les effets de variations de périmètre liées aux acquisitions de l'exercice 2022.

A noter que le terrain est en cours de cession.

Immobilisations financières

Immobilisations financières	2021.08	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	2022.08
Participations financières	-	-	-	-	-
Créances rattach.particip.	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	10 602	20 849	-1 440	100 238	130 249
Prêts	21 345	-	-21 345	-	-
Dépôts et cautionnements versés	254 565	200 791	-	33 347	488 703
Int.courus/créances fin.	971	-	-	-	971
Titres mis en équivalence	6 233	1 436	-	-	7 669
Total valeurs brutes	293 716	223 076	-22 785	133 585	627 592
Prov.participations financières	-	-	-	-	-
Prov.créances rattach.part.	-	-	-	-	-
Prov.autres titres immob.	-	-1 027	-	-	-1 027
Prov.prêts	-	-	-	-	-
Prov. dépôts et caution. Versés	-	-	-	-	-
Immobilisations financières (dépréciations)	-	-1 027	-	-	-1 027
Participations financières	-	-	-	-	-
Créances rattach.particip.	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	10 602	19 822	-1 440	100 238	129 222
Prêts	21 345	-	-21 345	-	-
Dépôts et cautionnements versés	254 565	200 791	-	33 347	488 703
Int.courus/créances fin.	971	-	-	-	971
Titres mis en équivalence	6 233	1 436	-	-	7 669
Immobilisation financières	293 716	222 049	-22 785	133 585	626 565

Les autres titres immobilisés concernent principalement des titres bancaires BPCA pour une valeur de 100k€

Les titres mis en équivalence se décomposent comme suit :

Entreprises	Date de l'arrêté pris en compte	Contribution aux capitaux propres consolidés	Contribution au résultat consolidé	Valeur des titres mis en équivalence
Perspective	31/08/2022	1 739	93	7 669
Total		1 739	93	7 669

Stocks et en-cours

Stocks	2021.08	Variations	Ecart de conversion	Variations de périmètre	2022.08
Valeurs brutes					
Stock marchandises	18 733 839	4 229 234	-	5 060 087	28 023 160
Total	18 733 839	4 229 234	-	5 060 087	28 023 160
Provisions et dépréciations					
Prov.stock marchandises	-45 116	20 752	-	-31 574	-55 938
Stocks et encours (dépréciations)	-45 116	20 752	-	-31 574	-55 938
Valeurs nettes					
Stock marchandises	18 688 723	4 249 986	-	5 028 513	27 967 222
Total	18 688 723	4 249 986	-	5 028 513	27 967 222

Le stock de marchandises au 31 août 2022 se décompose de la manière suivante :

- Véhicules de loisirs : 23 761 k€
 - Dont véhicules neufs : 17 042 k€
 - Dont véhicules d'occasion : 6 719 k€
- Bateaux : 1 331 k€
 - Dont neufs : 1 046 k€
 - Dont d'occasion : 285 k€
- Pièces de rechange : 399 k€
- Accessoires : 2 532 k€

La colonne variation de périmètre correspond aux stocks qui figuraient dans les sociétés acquises sur la période.

Le management n'anticipe pas de risque d'écoulement des véhicules de loisirs et des bateaux en stocks sur 2023.

Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante au 31 août 2022 :

Nature	Total brut	Échéances		Dépréciation	Total net
		- 1 an	+ 1 an		
Créances clients et comptes rattachés	1 546 588	1 546 588		(61 970)	1 484 618
Acomptes sur commandes	30 991	30 991			30 991
Créances sociales et fiscales	457 693	457 693			457 693
Impôts différés actifs	82 893	82 893			82 893
Autres créances	5 499 632	5 499 632			5 499 632
Comptes courants débiteurs	16 999	157 116			16 999
Charges constatées d'avance	1 181 583	1 181 583			1 181 583
Total	8 816 379	8 956 496		-61 970	8 754 409

Les autres créances sont principalement constituées :

- de produits à recevoir à hauteur de 2 843k€ comprenant des RFA et des commissions
- d'avances à hauteur de 1 911k€ auprès des cédants des sociétés nouvellement acquises qui seront apurées post-clôture lors de la fixation des prix définitifs de cession. Ces montants sont bloqués sur un compte séquestre

Composition du capital social

Au 31 août 2022, le capital social se compose de 3 874 102 actions d'une valeur nominale de 0.025 euros.

Au 31 août 2021, le capital social se composait de 6 434 actions d'une valeur nominale de 10 euros.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

Provisions pour risques et charges	2021.08	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	2022.08
Provisions pour pensions et retraites	103 673	1 417	-8 629	91 256	165 772
Provisions pour litiges	112 618	63 868	-44 618	89 054	220 922
Autres provisions pour risques	21 945		-21 945		
Autres provisions pour charges					
Ecart d'acquisition négatif	112 188	-	-25 890	-	86 298
Total	350 424	65 285	-101 082	180 310	472 992

Les principales variations concernent :

- l'évolution de la provision pour indemnité de départ en retraite dont les caractéristiques sont présentées au paragraphe 3.4.3
- l'évolution de la provision pour litiges dont le solde atteint 105k€ à la clôture et qui correspond à des litiges commerciaux
- l'évolution des écarts d'acquisition négatifs dont les caractéristiques sont présentées au paragraphe 4.1

Emprunts et dettes financières

Variation des emprunts et dettes financières

Dettes financières	2021.08	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	2022.08
Emprunts garantis par l'Etat	14 819 298		-3 072 146	1 940 000	13 687 152
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 117 283	4 254 976	-644 127	16 594	4 744 726
Dettes de location - financement	14 914	-	-14 914	7 895	7 895
Intérêts courus sur emprunts	4 468	-	-286	-	4 182
Total emprunts auprès des états de crédits et loc. fin.	15 955 963	4 254 976	-3 731 473	1 964 489	18 443 955
Autres emprunts et dettes financières diverses	2 403 422	-	-	851 000	3 254 422
Total autres emprunts et dettes financières diverses	2 403 422	-	-	851 000	3 254 422
Int.courus/solde créd.banque	7 394	-	-9 224	1 830	-
Soldes créditeurs de banque	158 084	-	-218 581	469 632	409 135
Découverts bancaires	165 478	-	-227 805	471 462	409 135
Total	18 524 863	4 267 652	-3 972 454	3 286 951	22 107 607

- Prêt garanti par l'Etat :

Sur l'exercice, la dette de PGE atteint 13,7m€ du fait de la prise en compte de la dette qui figurait chez Hunyvers Sublet pour 1,9m€ minoré d'un remboursement de 3 072k€ sur la période correspondant à un remboursement linéaire sur 5 ans.

- Dettes auprès des établissements de crédits :

Le groupe a souscrit trois nouveaux emprunts sur la période :

- 255k€ chez Caramaps de prêt innovation
- 1 500k€ chez Hunyvers de prêt vert
- 2 500k€ chez Hunyvers de prêt croissance relance destiné à financer la croissance externe du groupe

- Dettes financières diverses :

Ces dettes correspondent à des avances renouvelables octroyées par les organismes financiers.

Nature et échéances des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

Dettes financières	2021.08	2022.08	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Emprunts garantis par l'Etat	14 819 298	13 687 152	3 609 147	10 078 005	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 117 283	4 744 726	673 249	2 581 246	1 490 231
Dettes de location - financement	14 914	7 895	4 223	3 672	-
Intérêts courus sur emprunts	4 468	4 182	4 182	-	-
Total emprunts auprès des éta de crédits et loc. fin.	15 955 963	18 443 955	4 290 801	12 662 923	1 490 231
Autres emprunts et dettes financières diverses	2 403 422	2 403 422	2 403 422	-	-
Total autres emprunts et dettes financières diverses	2 403 422	2 403 422	2 403 422	-	-
Int.courus/solde créd.banque	7 394	-	-	-	-
Soldes créditeurs de banque	158 084	1 260 135	1 260 135	-	-
Total concours bancaires courants et intérêts courus	165 478	1 260 135	1 260 135	-	-
Total	18 524 863	21 907 607	7 954 358	12 662 923	1 490 231

Les prêts garantis par l'Etat sont remboursés de manière linéaire sur 5 ans.

Fournisseurs et autres dettes

Les dettes d'exploitation et autres dettes ont toutes une échéance à moins d'un an et se décomposent de la façon suivante au 31 août 2022 :

Montants en €	31/08/2021	31/08/2022
Fournisseurs hors "Floor Plan" constructeurs	4 225 458	6 871 297
Fournisseurs "Floor Plan" constructeurs	5 055 402	7 054 899
Avances et acomptes reçus sur commande	459 934	1 261 176
Dettes fiscales et sociales	3 389 890	3 646 743
Comptes-courants créditeurs	39 663	42 395
Fournisseurs d'immobilisations	741 392	123
Dettes diverses	3 120 860	2 759 330
Impôts différés passif	0	34 995
Crédits stocks	0	0
Produits constatés d'avance	93 947	89 157
Total autres passifs à court terme	17 126 546	21 760 115

Les dettes diverses incluent des encaissements perçus des clients avant la livraison à hauteur de 2 396 k€ au 31 août 2022 contre 2 797k€ au 31 août 2021.

5.5 NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Information sectorielle

La présentation de l'informations sectorielle retenue découle de l'organisation interne du groupe qui distingue deux secteurs principaux :

- Les ventes de véhicules neufs et occasions
- La vente de services associés

Les actifs ne faisant pas l'objet d'une information spécifique auprès de la Direction Générale, ils ne sont pas présentés dans le cadre de l'information sectorielle.

Il n'est pas présenté de distinction par zone géographique, l'intégralité du chiffre d'affaires étant réalisée en France.

Au 31 août 2022, l'information sectorielle se présente comme suit :

	Ventes de véhicules			Services associés	Total 31/08/2022
	Neufs	Occasions	Total		
Total Chiffre d'affaires	44 278	35 002	79 280	17 682	96 962
Marge Brute	6 822	6 294	13 116	7 677	20 793
Taux de marge brute	15,41%	17,98%	16,54%	43,42%	21,44%

Au 31 août 2021, l'information sectorielle se présentait comme suit :

	Ventes de véhicules			Services associés	Total 31/08/2021
	Neufs	Occasions	Total		
Total Chiffre d'affaires	34 456	21 502	55 958	8 500	64 458
Marge Brute	4 166	3 114	7 280	4 603	11 883
Taux de marge brute	12,09%	14,48%	13,01%	54,15%	18,44%

Autres produits d'exploitation

Le montant des autres produits d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Autres produits d'exploitation	2022.08	2021.08
Autres Produits	66 879	26 951
Production Stockée	-	-
Production immobilisée	167 031	122 105
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises d'amortissements et provisions	113 221	38 931
Transfert de charges	301 490	149 628
Part. résultat /opérat. commun bénéfice	-	-
Total Autres produits d'exploitation	648 621	337 615

Dotations aux amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Dotations aux amortissements et dépréciations	2022.08	2021.08
Dot.amort.immobilisations	-396 771	-335 995
Dot.amort.chges à répartir	0	0
Dot.prov.pour retraite	-672	-16 812
Dot.amort.immos CB et LLD	-14 672	-18 360
Dot.prov.risques & charges d'exploitation	-37 000	-22 233
Dot.prov.immobilisations	0	0
Dot.prov.actif circulant	-5 308	-53 018
Total	-454 423	-446 418

Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Résultat financier	2022.08	2021.08
Produits de participations	0	0
Produit net/cession de VMP	0	0
Différences positives de change	0	0
Autres Intérêts et Produits assimilés	49 802	27 212
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Produits financiers	49 802	27 212
Dotations financières aux amortissements et prov	-1 027	0
Intérêts et charges assimilées	-221 066	-140 639
Différences négatives de change	0	0
Charges sur Cessions de VMP	0	0
Autres charges financières	-42	-1 817
Charges financières	-222 135	-142 456
Résultat financier	-172 333	-115 244

5.6 NOTES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Rapprochement de la trésorerie du tableau de flux de trésorerie avec le bilan

Le tableau de trésorerie présente pour la période les entrées et sorties de disponibilités et leurs équivalents, classés en activité d'exploitation, d'investissements et de financement.

La trésorerie comprend :

- Les valeurs mobilières de placement et autres placements à court terme aisément convertible en disponibilités,
- Les disponibilités bancaires, minorées en valeurs des remises à l'encaissement à la clôture de l'exercice,
- Les soldes bancaires créditeurs, ne faisant pas l'objet d'une confirmation à plus d'un an par un établissement financier.

	31/08/2022	31/08/2021
Valeurs mobilières de placement	12 720	12 720
Disponibilités	19 162 343	9 216 095
Découverts bancaires	(409 135)	(165 478)
Total	18 765 928	9 063 337

Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie

	31/08/2022	31/08/2021
Décaissement sur coût d'acquisition des titres	(6 830 550)	(7 042 121)
Décaissement sur coût d'acquisition du fonds commercial Groupe Nautic		(438 226)
Trésorerie nette des filiales acquises	1 948 594	6 241 381
Total	-4 881 956	-1 238 966

Le détail des variations de périmètre est présenté dans la note 2.6 ci-dessus.

5.7 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Impôts différés

Les impôts différés actif et passif s'analysent comme suit :

Impôts différés	28/02/2022	31/08/2021
Impôts différés actifs		
Impôts différés liés à des différences temporaires	116 614	84 357
Crédits d'impôt		
Reports fiscaux déficitaires	8 588	122 898
Total ID Actifs	125 202	207 255
Impôts différés passifs		
Impôts différés liés à des différences temporaires hors impôt différés sur les frais d'émission enregistrés en situation nette	77 304	79 837
Total ID Passifs	77 304	79 837
Impôts différés après compensation		
Impôts différés actifs	82 893	127 418
Impôts différés passifs	34 995	

Au 31 août 2022 et compte tenu des résultats attendus des différentes sociétés, des impôts différés ont été activés sur une base de déficits reportables de 34 351€ soit un impôt différé correspondant de 8 588€. Ces déficits devraient être consommés sur les bénéfices au titre de l'exercice clos le 31 août 2023.

Le montant des déficits reportables non activés au 31 août 2022 s'élève à 483 556€.

Preuve d'impôt

Le tableau de raccordement entre l'impôt théorique et l'impôt consolidé est le suivant au 31 août 2022 :

	31/08/22		
	Base	Impôt	Taux
Résultat net des entreprises intégrées	4 453 137		
Charge d'IS social	1 420 458		
Charge d'Impôt Différé	163 603		
Total impôt sur les bénéficiaires	1 584 060		
Résultat avant impôt	6 037 198		
Impôt théorique calculé		1 599 857	26,50%
+ Charges non déductibles (hors IS)	60 036	15 910	0,26%
- Produits non imposables	-1 256	-333	-0,01%
+ Q.P de frais et ch réintégrée	30 548	8 095	0,13%
Retraitements de conso sans ID	67 000	17 755	0,29%
Var bases non activées	18 282	4 845	0,08%
Base soumise à l'impôt en consolidation	6 211 808	1 646 129	27,27%
- Crédits d'impôt et dégrèvements		-58 985	-0,98%
Résultat intercalaire		-2 367	-0,04%
Ecart / variation Taux retenu / taux consolidante		-718	-0,01%
Autres		2	
Charge d'impôt effective		1 584 060	26,24%

5.8 AUTRES INFORMATIONS

Parties liées

Les dirigeants de la société détiennent des participations dans des SCI qui facturent des loyers et charges locatives aux différentes entités du groupe pour un montant annuel global de 695k€ en 2022 contre 719k€ au 31 août 2021.

Engagements financiers donnés et reçus

- Caution solidaire depuis 2021 reçue de la Banque Populaire à hauteur de 276k€ auprès de la SASU Groupe Nautic au bénéfice de YAMAHA MOTOR
- Les avances renouvelables, les crédits stocks et les crédits constructeurs font l'objet de gages sur stocks pour un montant global de 10 523k€ au 31 août 2022 contre 6 425k€ au 31 août 2021.
- Le groupe s'est engagé auprès des constructeurs à acheter un volume minimum de 1 000 véhicules neufs au titre de l'exercice 31 août 2023.

Effectif moyen

L'effectif moyen des entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

Effectif moyen	31/08/2022	31/08/2021
Cadre et équivalents	33	12
Agents de maîtrise	32	16
Employés	95	69
Ouvriers	12	11
Total	171	108

Rémunération des organes de direction

La rémunération brute des membres composant l'organe de direction s'élève à 457k€ au 31 août 2022.

Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	Grant Thornton	CERALP	Autres
Certification des comptes individuels et consolidés			
Émetteur	34	6	
Filiales intégrées globalement	16	17	59
SOUS-TOTAL	50	23	59
Services autres que la certification des comptes			
Émetteur	74*	0	0
Filiales intégrées globalement	0	0	0
SOUS-TOTAL	74	0	0
TOTAL	124	23	59

* Imputés sur la prime d'émission sur l'exercice

COMPTES ANNUELS

1 COMPTES ANNUELS

1.1 BILAN ACTIF

	Exercice clos le 31/08/2022			Exercice clos le 31/08/21
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net au 31/08/22	
Capital souscrit - non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits ...				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	40 804		19 044	
Autres participations	45 746		45 746	
Créances rattachées à des participations	387 489		144 662	45 746
Autres titres immobilisés	27 042 628	21 760	27 042 628	112 423
Prêts	100 000	242 827	98 973	20 208 746
Autres	345 616	1 027	345 616	145 616
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	27 962 282	265 613	27 696 669	20 512 531
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	589 133		589 133	202 069
Instruments financiers à terme et jetons détenus	11 988 634		11 988 634	5 169 336
Disponibilités	4 406 351		4 406 351	1 200 212
Charges constatées d'avance	44 737		44 737	14 722
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	17 028 854		17 028 854	6 586 339

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (III)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (IV)				
ECARTS DE CONVERSION ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION ACTIF (V)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	44 991 137	265 613	44 725 523	27 098 870

1.2 BILAN PASSIF

	Exercice clos le 31/08/22	Exercice clos le 31/08/21
CAPITAUX PROPRES		
Capital	96 853	64 340
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	15 695 270	1 241 730
Écarts de réévaluation	10 600	10 600
Réserves		
Réserve légale	7 410 535	5 491 597
Réserves statutaires ou contractuelles	2 560 447	1 918 938
Réserves réglementées	162 244	149 344
Autres		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	25 935 948	8 876 550
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	12 625 349	11 251 321
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 698 988	5 507 010
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	339 270	80 389
Dettes fiscales et sociales	1 027 568	625 703
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	98 399	741 392
Autres dettes		16 505
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	18 789 575	18 222 320
ECARTS DE CONVERSION ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION PASSIF (IV)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	44 725 523	27 098 870

1.3 RÉSULTAT DE L'EXERCICE (PARTIE I)

	Au 31/08/2022	Au 31/08/2021	Variation	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	7 543	63 031	(55 488)	-88%
Production vendue de biens	3 669 269	2 364 193	1 305 076	55%
Production vendue de services	3 676 812	2 427 224	1 249 588	51%
Montant net du chiffre d'affaires dont à l'exportation	175 349 17	121 062 546	54 287	-97%
Production stockée			(529)	
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3 852 178	2 548 832	1 303 346	
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	(257)	65 655	(65 912)	-
Variation de stock	1 879 414	1 344 184	535 230	100%
Achats de matières premières et autres approvisionnements	61 496	13 597	47 899	40%
Variation de stock	1 559 288	967 563	591 725	352%
Autres achats et charges externes	501 677	267 548	234 129 11 024	61%
Impôts, taxes et versements assimilés	49 718	38 694	2 095	88%
Salaires et traitements	4 804	2 710		28%
Charges sociales				77%
Dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	4 056 140	2 699 951	1 356 189	50%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(203 962)	(151 119)	(52 843)	-35%
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Pertes ou bénéfice transféré (IV)				
TOTAL QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPÉRATIONS EN COMMUN (III - IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	2 802 795	600 000	2 202 795	367%
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	84 149	92 719	(8 571)	-9%
Autres intérêts et produits assimilés		2 005 000	(2 005 000)	100%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	2 886 944	2 697 719	189 224	7%
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 027	91 876	1 027	122%
Intérêts et charges assimilées	203 605		111 729	
Différences négatives de change				

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	204 631	91 876	112 756	123%
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	2 682 312	2 605 844	76 468	3%
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - V + V - VI)	2 478 350	2 454 725	23 625	1%

1.4 RÉSULTAT DE L'EXERCICE (PARTIE 2)

	Au 31/08/2022	Au 31/08/2021	Variation	
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	138	18 742	(18 604)	- 99%
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	138	18 742	(18 604)	- 99%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	52		52	-
Sur opérations en capital	12 900		(887 884)	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		887 884 5 018	7 881	100%
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	12 952	892 902	(879 951)	- 99%
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	(12 814)	(874 160)	861 347	99%
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (IX)				
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)	(94 910)	(338 373)	243 463	72%
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	6 739 260	5 265 294	1 473 966	28%
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	4 178 813	3 346 356	832 457	25%
BENEFICE OU PERTE	2 560 447	1 918 938	641 509	33%

2 ANNEXE

2.1 FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Le groupe a procédé à une introduction en bourse sur Euronext Growth le 24 février 2022 dont les modalités sont les suivantes :

- Le nombre total d'actions HUNYVERS émises dans le cadre de son introduction en bourse s'élève à 1 300 502 actions nouvelles, soit 33,6% du capital de la société, portant ainsi la taille de l'émission à 15,6M€. Le capital social de HUNYVERS est donc désormais composé de 3 874 102 actions.
- Acquisition par Hunyvers de 100% de la société Martin Caravanes le 30 juin 2022. La société est localisée à Lempdes (63370). Elle est spécialisée dans la vente de véhicules de loisirs.
- Acquisition par Hunyvers de 100% de la société Sublet le 1er juillet 2022. La société est localisée à saint-Priest (69800). Elle est spécialisée dans la vente de véhicules de loisirs.
- Hunyvers a contracté deux nouveaux emprunts d'une valeur de 1 425 000 € et 2 375 000 €

Autres éléments significatifs

En 2022, la société AUYANTEPUY SAS a changé de dénomination sociale et sa forme juridique pour devenir HUNYVERS SA.

Ce changement a pour objectif de marquer le tournant du groupe qui ne communique désormais que sous un seul et unique nom : HUNYVERS.

La société Hunyvers a obtenu la qualification « Entreprise Innovante ». Cette dernière a pour objet d'ouvrir la possibilité d'être retenue par un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI), au titre de la part obligatoire de son investissement dans les entreprises innovantes, telles que définies au I de l'article L.214-41 du Code Monétaire et Financier.

2.2 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31 août 2022 ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (règlement ANC 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation

prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement composées des titres de participation, inscrits au bilan à leur coût d'acquisition, diminués des éventuelles dépréciations constituées dès lors que la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres de participation a été déterminée en utilisant la plus élevée des valeurs fonction de la quote-part de situation nette, de la valeur d'utilité ou de la valeur de marché à laquelle est retiré l'endettement net propre à chaque filiale.

Pour déterminer la valeur d'utilité, la société a projeté les flux futurs de trésorerie qu'elle s'attend à obtenir pour chaque unité génératrice de trésorerie (filiales d'exploitation). Cette valeur d'utilité est déterminée à partir de projections financières couvrant une période de 5 ans. Les flux futurs de trésorerie au-delà de cinq ans sont extrapolés en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini. Ce taux de croissance ne doit pas excéder le taux moyen de croissance à long terme du secteur d'activité. Les flux futurs de trésorerie sont ensuite actualisés par le coût moyen pondéré du capital (WACC) du secteur.

Dans le cadre de la réalisation des tests de valeur, les principales hypothèses opérationnelles utilisées pour déterminer les projections financières couvrant une période de 5 ans sont conformes aux données historiques observées.

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini.

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital de chaque UGT, il a été retenu 8% au 31 août 2021 et au 31 août 2022. Le taux de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans est fixé à 2%

La société Hunyvers a par ailleurs conclu un contrat de liquidité avec CIC Market Solutions qui a pris effet le 21 mars 2022.

La situation à la clôture du contrat de liquidité est enregistrée en Autres titres immobilisés.

Une dépréciation est constatée si la valeur d'inventaire (cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice) devient inférieure à la valeur comptable.

Les autres immobilisations financières qui concernent principalement des dépôts et cautionnements sont évalués à leur coût d'acquisition.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Capitaux propres

Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions nouvelles sont comptabilisées dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le groupe.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

Dettes financières

Les dettes financières sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont principalement constituées de :

- Dettes souscrites auprès d'établissement de crédit incluant les PGE.
- D'avances permanentes octroyées par les constructeurs et renouvelables tous les 6 ou 12 mois.

Le taux de rémunération est compris entre 0,50% et 1%. Leurs paiements sont conditionnés à l'atteinte d'objectifs de production en réalisation financement. (si des palliers de production financement sont atteints, les avances peuvent être exonérées d'intérêt).

- De découverts bancaires

Les frais financiers relatifs à ces dettes sont enregistrées en charges financières.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué des refacturations de loyers, des refacturations de prestations de services et des refacturations des frais de présidence vers les filiales du groupe.

La société HUNYVERS perçoit également les commissions financement complémentaires liées à son intégration au sein du groupement Perspectives.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Annexe

2.3 IMMOBILISATIONS

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service		Valeur d'origine en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'établissement et de développement							
Autres postes d'immobilisations incorporelles	65 495		21 055			86 549	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	65 495		21 055			86 549	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements de construction							
Installations techniques, matériel et outillage industriels							
Installations générales, agencements divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier							
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours	106 780					106 780	
Avances et acomptes	10 235					10 235	
	190 527		79 947			270 474	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	307 543		79 947			387 489	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations			6 833 882			27 042 628	
Autres titres immobilisés (1)			100 000			100 000	
Prêts et autres immobilisations financières	20 208 746		200 000			345 616	
	145 616						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)	20 354 362		7 133 882			27 488 244	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	20 727 400		7 234 883			27 962 282	

(1) opérations de rachat d'action réalisées par un intermédiaire financier pour le compte de la société

2.4 AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux cessions d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	19 749	2 011		21 760
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	19 749	2 011		21 760
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Inst. techniques, matériel et outillage industriel				
Inst. générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	46 257	10 678		56 935
Emballages récupérables et divers	2 009	3 412		5 421
	146 854	33 617		180 471
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	195 120	47 707		242 827
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	214 869	49 718		264 587
CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
TOTAL CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				

2.5 DÉPRÉCIATIONS

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS				
Dépréciation sur immobilisations incorporelles				
Dépréciation sur immobilisations corporelles				
Dépréciation sur titres mis en équivalence				
Dépréciation sur titres de placement				
Dépréciation sur immobilisations financières		1 027		1 027
Dépréciation sur stocks et en cours				
Dépréciation sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL GÉNÉRAL		1 027		1 027

2.6 FONDS COMMERCIAL

Éléments	Valeurs nettes	Durée d'amortissement
Mali TUP Edela Mali non affecté, il est maintenu en fonds commercial	45 746	
TOTAL	45 746	

2.7 ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
			366 440
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	366 440		
Créances clients (1)			
Créance représentative de titres prêtés	589 133	589 133	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés	76 407	76 407	
Créances diverses envers l'État et les collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers (2)	10 983 704	10 983 704	
Charges constatées d'avance	928 523	928 523	
	44 737	44 737	
TOTAL DES CRÉANCES	12 988 943	12 622 503	366 440

Créances clients exclusivement clients intragroupes

Les débiteurs divers concernent

Fournisseurs débiteurs : 65 905 € + SCI : 10 360 € + Débiteurs divers : 94 176 € + Tickets restaurants : 13 752 €

+ Produits à recevoir liés aux remises et commissions : 744 330 €

2.8 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Chiffre d'affaires hors du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
PERSPECTIVES	7 100 €	13 978 €	22,64%	5 931 €	5 931 €	(243 730)	413	3025	100 000
CARAVANING LIMOUSIN	45 600 €	889 012 €	100%	1 026 000 €	1 026 000 €	1 655 936	4 986 308	425 702	
DEUX SEVRES LOISIRS	76 225 €	-153 212 €	100%	189 089 €	189 089 €	(2 464 154)	5 810 319	154 628	500 000
NIORT EVASION	250 000 €	2 137 549 €	100%	8 727 402 €	8 727 402 €	619 102	14 826 691	842 337	50 000
BOURGES EVASION	158 355 €	480 116 €	100%	661 570 €	661 570 €	808 250	809 503	134 813	50 000
SOLYNE	53 366 €	544 291 €	100%	532 370 €	532 370 €	182 174	537 734	250 248	
CARAMAPS	350 000 €	99 992 €	100%	375 100 €	375 100 €	666 516	64 180	(84 396)	100 000
CARAVANING NAULIN	869 500 €	60 452 €	100%	760 000 €	760 000 €	982 725	6 783 239	326 340	
RAVINALLA	50 000 €	332 124 €	100%	50 000 €	50 000 €	1 505 092	7 501 368	413 577	
NEOS	8 000 €	-68 857 €	100%	1 €	1 €	1 591 803	6 435 601	459 883	
GROUPE NAUTIC	100 000 €	267 000 €	100%	116 401 €	116 401 €	(590 008)	3 573 225	302 269	800 000
BOURGES CARAVANES	344 000 €	2 138 000 €	100%	2 592 121 €	2 592 121 €	1 000 724	10 390 876	493 526	1 202 795
BOUTIC AUTO	1 200 000 €	558 977 €	100%	5 246 871 €	5 246 871 €	31 236	19 344 802	1 109 429	
SUBLET	38 112,00 €	402 775 €	100%	942 172 €	2 942 172 €		14 703 822	317 716	
MARTIN CARAVANES	8 000,00 €	1 561 379 €	100%	817 575 €	3 817 575 €		5 121 089	442 233	
TOTAL		9 263 576		27 042 602	27 042 602	5 745 665			

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service		Valeur d'origine en fin d'exercice
Titres perspectives	1 300 €		4 631 €			5 931 €	
Titres Caravaning Limousin	1 026 000 €					1 026 000 €	
Titres Deux Sèvres Loisirs	189 089 €					189 089 €	
Titres Niort Evasion	8 727 402 €					8 727 402 €	
Titres Bourges Evasion	661 570 €					661 570 €	
Titres Solyne	532 370 €					532 370 €	
Titres Caramaps	375 100 €					375 100 €	
Titres Caravaning Naulin	760 000 €					760 000 €	
Titres Ravinalla	50 000 €					50 000 €	
Titres NEOS	1 €					1 €	
Titres Bourges Caravanes	2 592 121 €					2 592 121 €	
Titres Boutic Auto	5 177 392 €	69 479 €				5 246 871 €	
Titres Groupe Nautic	116 401 €					116 401 €	
Titres Sublet			2 942 172 €			2 942 172 €	
Titres Martin			3 817 575 €			3 817 575 €	
TOTAL	20 208 746 €	69 479 €	6 764 378 €			27 042 603 €	

Exercice clos le 31/08/2022

2.9 CAPITAL SOCIAL

	Nombre de titres			Valeur nominale
	À la clôture de l'exercice	Créés pendant	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	6 434	3 867 668		0,025
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

2.10 VARIATION CAPITAUX PROPRES

Hors provisions réglementées

	Capitaux propres début d'exercice en	Affectation réserves en	Résultat 31082022	Augmentation de capital	Capitaux propres fin de période
Capital	64 340			32 513	96 853
Réserves Légale	10 600				10 600
Primes émission	1 241 730			14 453 540	15 695 270
Réserves Autres	5 491 597	1 918 938			7 410 535
Résultat	1 918 938	-1 918 938	2 560 447		2 560 447
	8 727 205		2 560 447	14 486 053	25 773 705

Exercice clos le 31/08/2022

2.11 PROVISIONS

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour reconstitution des gisements pétroliers	149 344	12 900		162 244
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour implantation à l'étranger (avant 1/1/92) Provisions pour implantation à l'étranger (après 1/1/92)				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	149 344	12 900		162 244
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				

2.12 ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
			8 484 909	1 290 231
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	3 450	3 450		
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	12 621 899	2 846 759		
Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine	1 165 00	1 165 000		
Emprunts et dettes financières divers	0	339 270		
Fournisseurs et comptes rattachés	339 270	512 420		
Personnel et comptes rattachés	512 420	91 380		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	91 380	389 293		
Impôts sur les bénéfices	389 293	153		
Taxe sur la valeur ajoutée	153			
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés		34 322		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	34 322			
Groupe et associés				
Autres dettes	3 533 988	3 533 988		
Dettes représentatives de titres empruntés	98 399	98 399		
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	18 789 575	9 014 435	8 484 909	1 290 231
Emprunts souscrits au cours de l'exercice	4 000 000			
Emprunts remboursés au cours de l'exercice	2 579 432			

2.13 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total au 31/08/2022	Total au 31/08/2021
Refacturation des loyers	612 000		612 000	607 935
Rémunération présidence	813 740		813 740	573 000
Rémunération prestations	1 519 371		1 519 371	861 167
Autres produits	731 701		731 701	385 122
TOTAL	3 676 812		3 676 812	2 427 224

Résultat Financier

	2022	2021
Produits Financiers	2 886 944	2 697 719
Charges Financières	(204 631)	(91 876)
Résultat Financier	2 682 312	2 605 844

Le résultat financier 2022 est essentiellement constitué d'une distribution de dividendes de 2 802 795 euros et de charges financières liées aux emprunts. Le résultat financier 2021 est essentiellement constitué de la reprise sur dépréciation des titres de Niort Evasion pour 2005K€ et d'une distribution de dividendes des filiales de 600K€.

Résultat Exceptionnel

	2022	2021
Produits Exceptionnels	138	18 742
Charges exceptionnelles	(12 952)	(892 902)
Résultat Exceptionnel	(12 814)	(874 160)

Le résultat exceptionnel 2021 est essentiellement constitué de l'abandon de créances à caractère commercial effectué au profit de la société Caramaps pour 887K€.

2.14 ENGAGEMENTS FINANCIERS

Nature de l'engagement	Montant de l'engagement restant à la clôture de l'exercice
Contrat(s) de crédit-bail	
Retraites et indemnités assimilées	
Créances de l'actif immobilisé	
Contrat de financement de stocks, engagement véhicules gagés sur le groupe	
Suretés reçues	
Suretés données	
Effets de commerce escomptés non échus cessions de créances Dailly, affacturage	800 000

Garantie des emprunts de couverture (PGE) à hauteur de 90% reçue par BPI France, dont le solde s'élève à la clôture 31/08/2022 à 8,3M€

2.15 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montants
Charges d'exploitation	44737
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	44737

2.16 CHARGES À PAYER

	Montants
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 450
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	135 042
Dettes fiscales et sociales	551 424
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL CHARGES À PAYER	689 916

2.17 PRODUITS À RECEVOIR

	Montants
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	514 266
Autres créances	744 330
Disponibilités	
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	

Les créances clients à recevoir correspondent aux régularisations des prestations groupe.
Les autres créances à recevoir concernent les commissions financement de fin d'année en fonction du volume réalisé.

2.18 OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effets de commerce
ACTIF IMMOBILISÉ			
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ			
ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes versés sur commandes	540 533		
Créances clients et comptes rattachés	3 584 361		
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 124 894		
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	74 318		
Autres dettes	10 983 704		
TOTAL DETTES	11 058 021		

2.19 AUTRES INFORMATIONS

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant

REMUNERATION ORGANES DE DIRECTION

La rémunération brute des membres composant l'organe de direction s'élève à 457k€ au 31 août 2022.

EFFECTIFS

La société HUNYVERS compte 7,98 cadres, 3 agents de maîtrise et 6,8 employés. L'effectif moyen est de 17,78 personnes sur l'année 2022.

PARTIES LIEES

Les dirigeants de la société détiennent des participations dans des SCI qui facturent des loyers et charges locatives à la société Hunyvers pour un montant annuel global de 719K€ en 2021 et 782K€ en 2022.

Ces charges sont ensuite refacturées pour partie aux différentes entités du groupe.

SOCIETES INTEGREES FISCALEMENT

Les sociétés intégrées fiscalement sont les suivantes,
Caravanning Limousin Report déficits néant

Deux Sèvres Loisirs	Report déficits 34 351 €
Niort Evasion	Report déficits néant
Bourges Evasion	Report déficits néant
Solyne	Report déficits néant
Caravanning Naulin	Report déficits néant
Ravinalla	Report déficits néant
Neos	Report déficits néant
Caramaps	Report déficits 644 543€
Hunyvers	Report déficits néant
Bourges Caravanes	Report déficits néant
Boutic auto	Report déficits néant
CC71	Report déficits néant
Groupe nautic	Report déficits néant

CONSOLIDATION

La société est consolidée dans le groupe Hunyvers.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

A titre préliminaire, il est rappelé que la société, qui était précédemment sous la forme de société par actions simplifiée, a été transformée en société anonyme le 27 janvier 2022.

Cette transformation a été décidée en vue de l'introduction en bourse de la société. Dans ce cadre, la société a réalisé une levée de fonds d'un montant global de 15,6 millions d'euros.

Les actions sont admises aux négociations sur Euronext Growth depuis le 1^{er} mars 2022.

Il est également rappelé que l'Assemblée Générale du 27 janvier 2022 a décidé de modifier la dénomination sociale afin d'adopter comme nouvelle dénomination HUNYVERS au lieu et place de AUYANTEPUY.

ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

1 RÉFÉRENTIEL À UN CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Il est rappelé que bien qu'elle ne soit pas soumise à l'obligation légale de se référer à un Code de gouvernement d'entreprise, la Société a choisi d'adhérer au Code de gouvernement d'entreprise Middlednext en tant que code de référence dans le cadre l'admission de ses actions sur le marché Euronext Growth Paris en mars 2022. Ce code est disponible notamment sur le site de Middlednext (<https://www.middlednext.com>).

La Société se conforme à certaines des recommandations du Code Middlednext et entend poursuivre certaines actions en ce sens.

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le Code Middlednext dans son édition de septembre 2021.

Recommandation du Code Middlednext	Appliquée	Non appliquée
I. Le pouvoir de « surveillance »		
R1: Déontologie des membres du conseil	X	
R2: Conflits d'intérêts	X	
R3: Composition du conseil - Présence de membres indépendants	X	
R4: Information des membres du conseil	X	
R5 : Formation des membres du conseil		X ⁽¹⁾
R6: Organisation des réunions du conseil et des comités	X	
R7: Mise en place de comités	X ⁽²⁾	
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé RSE		X ⁽³⁾
R9: Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X ⁽⁴⁾	
R10: Choix de chaque administrateur	X	
R11: Durée des mandats des membres du conseil		X ⁽⁵⁾
R12: Rémunération de l'administrateur	X	
R13: Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil		X ⁽⁶⁾
R14: Relation avec les « actionnaires »		X ⁽⁷⁾
II. Le pouvoir exécutif		
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise		X ⁽⁸⁾
R16: Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux		X ⁽⁹⁾
R17: Préparation de la succession des dirigeants		X ⁽¹⁰⁾
R18: Cumul contrat de travail et mandat social	X	
R19: Indemnités de départ	X ⁽¹¹⁾	
R20: Régimes de retraites supplémentaires	X ⁽¹²⁾	
R21: Stock-options et attribution gratuite d'actions	X	
R22: Revue des points de vigilances	X ⁽¹³⁾	

(1) Compte tenu de sa taille, la Société n'envisage pas de mettre en place de formation de ses administrateurs.

- (2) Compte tenu de sa taille, le Conseil d'administration a décidé, connaissance prise de la R7 du Code Middenext de ne pas constituer de comité spécialisé (étant rappelé que les dispositions des articles L823-19 et suivants du Code de commerce concernant le comité d'audit ne sont pas applicables aux sociétés cotées sur Euronext Growth)
- (3) Compte tenu de sa taille, la Société n'envisage pas de mettre en place un Comité RSE.
- (4) Le règlement intérieur du Conseil d'administration a été adopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 27 janvier 2022. Il est disponible sur le site internet de la Société : www.hunyvers.com.
- (5) Compte tenu de la taille de la Société et de sa transformation récente en Société Anonyme, la Société ne souhaite pas appliquer la règle d'échelonnement de la durée des mandats des administrateurs. Elle applique néanmoins les autres éléments de la Recommandation R11 : (i) adaptation de la durée des mandats aux spécificités de l'entreprise et (ii) mention de la durée des mandats dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.
- (6) Le conseil d'administration du 13 décembre 2022 a procédé à l'évaluation des travaux du conseil.
- (7) Compte tenu de sa taille, la Société n'envisage pas de mettre en place de mesure spécifiques dans ses relations avec les actionnaires autres que celles lui permettant de respecter ses obligations d'information.
- (8) Compte tenu de sa taille, la Société n'envisage pas de mettre en place une politique spécifique de diversité et d'équité bien que ce sujet sera suivi régulièrement.
- (9) Le Conseil d'administration entend s'attacher au respect des principes généraux de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. Toutefois, la Société n'étant pas soumise à l'obligation légale de publier un ratio d'équité, elle n'entend pas communiquer un ratio calculé par rapport au SMIC comme le recommande le Code Middenext.
- (10) Les membres de la direction générale étant jeune, la préparation de la succession n'est pas une priorité dans l'immédiat. Par ailleurs, la Société ayant deux dirigeants mandataires sociaux, elle serait en mesure de faire face à la vacance imprévue de l'un d'entre eux,
- (11) Sans objet.
- (12) Sans objet.
- (13) Le Conseil d'administration a revu les points de vigilance du Code Middenext lors de sa séance du 13 décembre 2022.

2 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 AOÛT 2022 - EXPÉRIENCES, MANDATS ET AUTRES FONCTIONS EXERCÉES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2021-2022 (À LA CONNAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ)

Au 31 août 2022, le Conseil d'Administration est composé de six membres dont trois administrateurs indépendants, présentés dans les tableaux ci-après.

NOM	SEXE	MANDAT	PRINCIPALE FONCTION DANS LA SOCIÉTÉ	DATE DE 1ERE NOMINATION ET DE FIN DE MANDAT
Julien Toumieux	H	Administrateur, Président du Conseil d'administration et Directeur Général	Président Directeur Général	Première nomination : AG du 27/01/2022 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
Delphine Bex	F	Administrateur Directrice Générale Déléguée	Directrice Générale Déléguée	Première nomination : AG du 27/01/2022 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2026 pour

				statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
Florence Borjeix	F	Administrateur	Directrice Administrative et Financière	Première nomination : AG du 27/01/2022 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
Olivier Nachba	H	Administrateur indépendant (1)	Néant	Première nomination : AG du 27/01/2022 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
Christian Lou	H	Administrateur indépendant (1)	Néant	Première nomination : AG du 2/02/2022 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
Alexis Mons	H	Administrateur indépendant (1)	Néant	Première nomination : AG du 2/02/2022 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

(1) Voir analyse ci-dessous.

Conformément au Code Middledext de gouvernement d'entreprise (recommandation R3), les critères permettant de qualifier d'indépendant un membre du Conseil d'administration sont les suivants.

Critères d'indépendance définis par le code Middledext					
Analyse de la Société	Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe	Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.)	Ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de la Société
Julien Toumieux	✗	✗	✗	✗	✓
Delphine Bex	✗	✗	✗	✗	✓
Florence Borjeix	✗	✗	✓	✓	✓
Olivier Nachba	✓	✓	✓	✓	✓
Christian Lou	✓	✓	✓	✓	✓
Alexis Mons	✓	✓	✓	✓	✓

Ainsi que le recommande la R3 du Code Middlednext, le Conseil d'administration, a examiné lors de sa réunion en date du [13 décembre 2022] la situation de ses membres au regard de leur indépendance, sur la base des critères recommandés par le Code Middlednext et a considéré que, parmi ses membres, Messieurs Olivier Nachba, Christian Lou et Alexis Mons pouvaient être qualifiés d'administrateurs indépendants.

Il n'existe aucun lien familial entre chacun des administrateurs et membres de la direction générale.

Le Conseil d'administration a une représentation comprenant 1/3 de femmes.

Il est rappelé que les statuts de la Société prévoient que le conseil d'administration peut nommer des censeurs, personnes physiques ou morales, choisies ou non parmi les actionnaires, qui ont pour seule fonction d'assister aux séances du conseil d'administration avec voix consultative. Le nombre des censeurs ne peut excéder cinq. La durée de leurs fonctions est de 4 ans, expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Ils sont rééligibles, peuvent être révoqués à tout moment par décision du conseil d'administration et peuvent recevoir une rémunération dont le montant est fixé par l'assemblée générale ordinaire et est maintenu jusqu'à nouvelle décision.

Au 31 août 2022, aucun censeur n'a été nommé par le conseil d'administration.

Informations sur les mandats et fonctions exercés durant l'exercice :

- Julien TOUMIEUX – Président Directeur Général
 - Gérant de Camping-Car 42 SARL ;
 - Administrateur de Perspective SAS ;
 - Gérant des SCI : Maes, Jeddah, Turritopsis Nutricula, Antilia, Jules Guesde, Parking deLambersart,
 - Victoire, Fives, Madinghem, Garages, Arts, Angle, Perenchies, Gambetta, Sudinvest, Robitums, Aquitaine
 - Sud Immobilière, Labatoum, Caroubiers, Garys, Canis Majoris, Yanacocha, K2, Kerepakupai, Lilypad,
 - Robiztoums, Dhexy, Pousses, Bopuy
- Delphine BEIX – Directeur Général Délégué,
 - Néant
- Florence BORJEIX – Administrateur
 - Néant
- Olivier NACHBA – Administrateur indépendant
 - Fondateur & CEO Deep Sourcing
 - Gérant Ipcom
 - Président Big Step
 - Trésorier et administrateur Centre Israélite de Montmartre
- Christian LOU – Administrateur indépendant
 - Néant
- Alexis MONS – Administrateur indépendant
 - Président Emakina
 - Président Mons&Co

3 FRÉQUENCE DES RÉUNIONS ET TAUX DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS

Le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois entre le 27 janvier 2022 (date de transformation de la société de société par actions simplifiée en en société anonyme) et jusqu'au 31 août 2022 (date de clôture du dernier exercice) avec un taux de présence des administrateurs de 100%.

4 MODALITÉ D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La direction générale de la Société est assurée par Monsieur Julien Toumieux, nommé par le Conseil d'administration du 27 janvier 2022 qui a choisi, compte tenu de la taille de la Société et de son stade de développement commercial actuel, de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Conformément à la loi et aux dispositions l'article 13.5 des statuts, le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Conformément à la loi et aux dispositions de l'article 15 des statuts, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

5 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ET CONVENTIONS CONCLUES AVEC DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

La société Hunyvers a conclu des conventions avec des parties liées qui sont listées ci-dessous.

La société Hunyvers supporte les loyers et les charges locatives facturés par des sociétés détentrices de baux commerciaux, afférents aux immeubles dans lesquels les filiales du groupe Hunyvers exploitent leur activité, dans lesquelles Monsieur Julien Toumieux et Madame Delphine Bex sont associés.

Modalités de facturation :

Les baux sont consentis moyennant un montant de loyers fixe facturé trimestriellement d'avance. Le loyer annuel est revu automatiquement par un mécanisme d'indexation annuelle, fondé sur l'évolution, de l'indice national des loyers commerciaux (I.L.C.) publié trimestriellement. Le loyer est stipulé net de toutes charges, taxes, impôts, redevances et dépenses pour le bailleur à la seule exception des dépenses qui par leur nature ne sont imputables qu'au bailleur.

Montants :

Le montant total des charges de loyers et des charges locatives supportées par la société Hunyvers au titre de l'exercice clos le 31 août 2022 s'élève respectivement à 649 K€ et 133 K€ et est facturé par les sociétés suivantes :

- o SCI JEDDAH (Julien Toumieux 75% / Delphine Bex 25%) 120 K€ / 42 K€
- o SCI YANACOCHA (Julien Toumieux 25% / Delphine Bex 25%) 102 K€ / 17 K€
- o SCI CANIS (Julien Toumieux 25% / Delphine Bex 25%) 120 K€ / 42 K€
- o SCI TURRITOPSIS NUTRICULA (Julien Toumieux 20% / Delphine Bex 13%) 90 K€ / 13 K€
- o SCI ANTILIA (Julien Toumieux 40% / Delphine Bex 25%) 120 K€ / 14 K€
- o SCI LILYPAD (Julien Toumieux 40% / Delphine Bex 25%) 55 K€ / 29 K€

- o SCI KEREPAKUPAI (Julien Toumieux 50% / Delphine Bex 25%) 42 K€ / 5 K€

Les transactions avec les parties liées se limitent aux loyers et charges locatives qui y sont rattachées.

Elles sont conclues à des conditions normales de marché. Les loyers afférents aux SCI détenues par les dirigeants représentent 2,18% du chiffre d'affaires des entités concernées et ne sont donc pas significatifs et ne présente pas de risque du fait du contrôle des SCI par les dirigeants d'Hunyvers.

A titre informatif il est précisé que les charges de loyers sans lien avec les dirigeants représentent 2,47% du chiffre d'affaires des entités concernées.

L'ensemble de ces locations suivent le régime des conventions réglementées.

Les actifs concernés par les conventions avec des parties liées ci-dessus sont tous du même type, ils sont constitués d'un terrain sur lequel est édifié un bâtiment. La partie terrain a comme vocation de servir de parking client, lieux de stockage des véhicules neufs et occasions à vendre, lieux de stockage des véhicules en réparation et préparation.

La partie bâtiment dispose systématiquement d'espace de bureaux, magasin et atelier.

Lorsqu'il réalise une acquisition le Groupe ne reprend jamais les terrains et bâtiments.

Pour l'ensemble des acquisitions réalisées par le Groupe depuis sa création ces derniers étaient hors du périmètre des acquisitions, Hunyvers ne rachetant que les concessions. Lorsque cela est possible les dirigeants du Groupe privilégient l'acquisition des murs et bâtiments pour leurs comptes personnels et les domicilent dans une SCI qui loue alors ces terrains et bâtiment à la filiale acquise à des conditions de marché. Lorsque le propriétaire ne souhaite pas vendre ou que la cession à une SCI détenue en partie par les dirigeants du Groupe serait de nature à avoir un impact négatif sur le loyer à payer par la filiale, cette dernière reste locataire du propriétaire original.

6 CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration précise que l'administrateur organise ses affaires personnelles et professionnelles de manière à éviter tout conflit d'intérêts permanents pouvant compromettre l'exercice normal de ses fonctions d'administrateur.

De cette manière, pendant toute la durée de son mandat, chaque membre du Conseil s'interdit d'exercer une quelconque fonction dans une entreprise concurrente de la société HUNYVERS et des sociétés qu'elle contrôle et dont il résulterait un conflit d'intérêt permanent. Dans ce cadre, il informe le conseil dès l'acceptation d'un nouveau mandat dans une société ou de l'évolution de ses affaires personnelles ou professionnelles le mettant en situation de conflit d'intérêts permanent.

Les membres du Conseil s'engagent à déclarer, avant chaque réunion du Conseil en fonction de l'ordre du jour, leurs éventuels conflits d'intérêts et à s'interdire de participer aux délibérations et au vote de sujet sur lequel ils seraient dans cette situation.

L'administrateur représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt de la société correspondant à l'intérêt commun des actionnaires.

Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le conseil, en délivrant un exposé clair des motifs, le cas échéant pour que le Conseil en débattenne, Cette obligation d'information devra le cas échéant être effectuée par les candidats aux fonctions d'administrateur, préalablement à leur nomination.
- et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra
 - soit s'abstenir de participer au vote et aux débats de la délibération correspondante (sortir de la salle),
 - soit ne pas assister aux réunions du conseil d'administration durant la période pendant laquelle il se trouvera en situation de conflit d'intérêts,
 - soit démissionner de ses fonctions d'administrateur .

A défaut de respecter ces règles de déclaration, d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'administrateur pourrait être engagée.

En outre, le Président du conseil d'administration ne sera pas tenu de transmettre au(x) administrateur(s) dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts des informations ou documents afférents au sujet conflictuel, et informera le conseil d'administration de cette absence de transmission.

Une fois par an, le conseil applique la procédure suivante de révélation et de suivi des conflits d'intérêts : A l'occasion du Conseil arrêtant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, il sera demandé à chaque administrateur de révéler et de mettre à jour les éventuels conflits d'intérêts qu'il identifie et il sera proposé au Conseil de passer en revue ces différents conflits d'intérêts connus. Chaque administrateur fait part, le cas échéant de l'évolution de sa situation. Il sera consigné dans les procès-verbaux du Conseil d'Administration toutes les décisions relatives à des conflits d'intérêts visant un ou plusieurs administrateurs.

Au cours du Conseil d'administration du 13 décembre 2022 le Conseil a passé en revue les différents conflits d'intérêts connus après avoir demandé à chaque administrateur de révéler et de mettre à jour les éventuels conflits d'intérêts qu'il identifie.

À la connaissance de la société, il n'existe pas à la connaissance de la Société de conflits d'intérêts avérés entre les devoirs de chacun des membres des organes de direction ou de surveillance en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

En outre, il est indiqué que conformément à la recommandation R2 du Code Middledent, aucun service autre que la certification des comptes (SACC) n'a été confié aux Commissaires aux comptes de la société.

7 CONTRAT DE TRAVAIL ET RÉGIMES DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRES DES MANDATAIRES DIRIGEANTS

Il est précisé qu'aucun mandataire social de la Société n'est lié à la société par un contrat de travail.

En outre, aucun régime de retraite à cotisations définies n'a été mis en place au bénéfice d'un mandataire dirigeant.

8 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET DE LEUR UTILISATION AU COURS DE L'EXERCICE

Les délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital dont dispose le Conseil d'Administration au 31 août 2022 sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de l'Assemblée	Date d'expiration	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/08/2022	Montant résiduel au 31/08/2022
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public en prévision de l'admission des actions aux négociations sur Euronext Growth	27/01/2022	26/03/2024	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 40 000 euros	Utilisation à hauteur d'un montant nominal de 28 750 euros (réalisation définitive le 28/02/2022) et de 3 762,55 € (option de surallocation) soit un montant nominal total de 32 512,55 euros	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 7 487,45 euros
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	27/01/2022	26/03/2024	8 000 euros	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 8 000 euros

Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS)	27/01/2022	26/03/2024	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 50 000 euros	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 50 000 euros
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public	27/01/2022	26/03/2024	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 30 000 euros (montant s'imputant sur le plafond global ⁽¹⁾)	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 30 000 euros (montants s'imputant sur le plafond global ⁽¹⁾)
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé	27/01/2022	26/03/2024	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 30 000 euros / 20% du capital par an (montant s'imputant sur le plafond global ⁽¹⁾)	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 30 000 euros / 20% du capital par an (montant s'imputant sur le plafond global ⁽¹⁾)
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières au profit des adhérents d'un PEE	27/01/2022	26/03/2024	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 5 000 euros	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 5 000 euros

<p>Autorisation d'attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou de certains mandataires sociaux</p>	<p>27/01/2022</p>	<p>26/03/2025</p>	<p>3% du capital social au jour de l'attribution</p>	<p>-</p>	<p>3% du capital social au jour de l'attribution</p>
<p>Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS au profit de catégories de personnes</p>	<p>27/01/2022</p>	<p>16/07/2023</p>	<p>Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 30 000 euros (montant s'imputant sur le plafond global ⁽¹⁾)</p>	<p>-</p>	<p>Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 30 000 euros (montant s'imputant sur le plafond global ⁽¹⁾)</p>

(1) Limitation globale des plafonds des délégations en matière d'augmentation de capital avec suppression du DPS par offre au public, par placement privé et au profit de catégories de personnes fixé à 35 000 €

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Hunyvers

Société anonyme
au capital de 96 852,55 euros
19, rue Jules Noriac
87000 Limoges

Exercice clos le 31 août 2022

Grant Thornton Commissaire aux comptes

29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Ceralp Commissaire aux comptes

270, rue Jean-Michel Savigny
69400 Villefranche-sur-Saône

A l'assemblée générale de la société Hunyvers,

1 OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Hunyvers relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

2.2 INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3 OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le la note " 3.6 Changement de méthode comptable" de l'annexe qui précise le nouveau référentiel dans lequel sont arrêtés les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2022 et expose le changement de présentation des états financiers.

4 JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les écarts d'acquisition sont évalués sur la base de leur valeur recouvrable selon les modalités décrites dans les notes « 3.3.1.2 Amortissement ou dépréciation des écarts d'acquisition » et « 4.1 Ecart d'acquisition » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs recouvrables, notamment à revoir l'actualisation des flux futurs de trésorerie attendus, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues et à nous assurer que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

5 VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

6 RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7 RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes

ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine et Villefranche-sur-Saône, le 22 décembre 2022

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Laurent Bouby
Associé

Ceralp

Aurélie Blanc
Associée

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Hunyvers

Société anonyme
au capital de 96 852,55 euros
19, rue Jules Noriac
87000 Limoges

Exercice clos le 31 août 2022

Grant Thornton Commissaire aux comptes

29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Ceralp Commissaire aux comptes

270, rue Jean-Michel Savigny
69400 Villefranche-sur-Saône

A l'assemblée générale de la société Hunyvers,

1 OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Hunyvers relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3 JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participation sont évalués sur la base de leur valeur recouvrable selon les modalités décrites dans la note 3 « Immobilisations financières » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs recouvrables, notamment à revoir l'actualisation des flux futurs de trésorerie attendus, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues et à nous assurer que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

4.1 INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

4.2 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

4.3 AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5 RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6 RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Villefranche-sur-Saône, le 22 décembre 2022

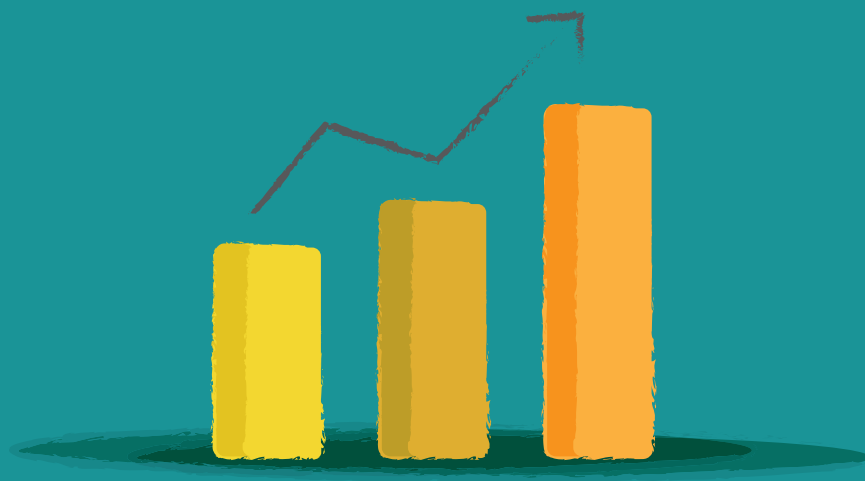
Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Ceralp

Laurent Bouby
Associé

Aurélie Blanc
Associée



hunyvers
Travail & heureux

Siège social Hunyvers

19 rue Jules Noriac

87000 LIMOGES

www.hunyvers.com    